Soixante-treizième année. — N° 105. Le Numéro : 1 franc. Mardi 15 Avril 1941.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Étranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « **LOIS ET DÉCRETS** » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 1657. *Loi* du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce, à l'utilisation des chevaux et mulets (p. 1617).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Nos 1418 et 1419. *Décrets* du 28 mars 1941 portant institution d'une nouvelle Croix de guerre et de la Croix du combattant de la guerre 1939-1940 (p. 1618).

Arrêté du 28 mars 1941 relatif au rétablissement de l'insigne dit « insigne des blessés » (p. 1619).

Ministère de la justice.

Extrait des minutes de la cour de cassation (affaires Mohamed ben Amor ben Salah ben Ali) (p. 1619).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté du 19 mars 1941 portant remise de débet (p. 1620).

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégration (douanes, contributions directes, services extérieurs du Trésor) (p. 1620).

Ministère de la guerre.

Arrêté portant retrait de fonctions (services extérieurs) (p. 1620).

Ministère de la marine.

Arrêté du 12 avril 1941 portant délégation de signature (p. 1626).

Arrêté portant promotions (administration centrale) (p. 1626).

Arrêté portant retrait de fonctions, reclassement, titularisation (syndics des gens de mer, gardes maritimes, inscription maritime) (p. 1626).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant nomination des membres du comité interprofessionnel des chevaux et mulets (p. 1626).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêtés des 3 et 4 avril 1941 portant nomination d'administrateurs provisoires (p. 1626).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

N° 1197. *Décret* du 16 mars 1941 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (p. 1630).

N° 1529. *Décret* du 10 avril 1941 conférant la personnalité civile à l'hospice civil de Fort-de-France (p. 1630).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Sociétés françaises : Avis d'abonnement au timbre avec dispense d'apposition de l'empreinte (p. 1630).

Avis de concours pour l'emploi d'adjoint au chef du service départemental de la revision des évaluations foncières (p. 1631).

Avis de concours pour l'emploi d'agent technique de terrain du service de la revision des évaluations foncières (p. 1631).

Machines à timbrer : Listes d'autorisations et de retraits d'autorisations (p. 1631).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur des stations et laboratoires de recherches agronomiques (p. 1630).

(1 f.)

LOIS

N° 1657. — **LOI du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce, à l'utilisation des chevaux et mulets.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Il est créé, auprès du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, un comité national interprofessionnel des chevaux et mulets (production, élevage, distribution, utilisation), qui, outre le bureau, comprend deux sections :

1° La section des chevaux et mulets de service ;

2° La section des chevaux de sang.

Les membres du bureau sont désignés par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture. Les membres des sections sont nommés par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, sur des propositions des groupements professionnels

qualifiés, que le bureau du comité doit avoir recueillies et soumises dans la quinzaine suivant sa propre désignation.

Art. 2. — Ce comité est chargé, sous l'autorité du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture:

1° D'établir le bilan général de la production des animaux par régions d'élevage, de l'importation et de l'exportation des animaux par catégories, des besoins tout particulièrement en chevaux de culture et, d'une façon générale, d'établir toute statistique, tout prix de revient intéressant la production et la distribution de ces animaux;

2° De réglementer si besoin est, et seulement sur approbation expresse du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, la production et la distribution de telle façon qui conviendra, notamment d'assurer la répartition des animaux en excédent dans les départements producteurs;

3° De fixer toutes règles, modalités des échanges des produits et des services, réglementation de la concurrence et établir tous règlements d'application qui deviendront obligatoires pour les producteurs, les éleveurs, les négociants et les acheteurs, après homologation par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture. Il est, en outre, chargé de contrôler l'importation et l'exportation des chevaux et mulets;

4° De faire au ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture toutes propositions concernant la fixation des prix maxima des chevaux et mulets ainsi que les marges que les négociants en chevaux seront autorisés à prélever à l'occasion des diverses tractations;

5° De prendre ou provoquer des mesures, de constituer ou de faire constituer les organismes susceptibles de concourir au progrès économique de la profession et, d'une façon générale, faire le nécessaire pour établir la coordination de tous syndicats professionnels, groupements, sociétés d'utilisation, etc. en vue de développer, améliorer et rationaliser la production, la distribution et l'utilisation des chevaux et mulets.

Art. 3. — Le fonctionnement du présent comité national est placé sous le contrôle d'un commissaire du Gouvernement nommé par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture. Le commissaire du Gouvernement assiste à toutes les réunions du comité national.

Les décisions du comité national sont communiquées sans délai au commissaire du Gouvernement; elles sont immédiatement exécutoires et deviennent définitives si, dans un délai de quarante-huit heures, le commissaire du Gouvernement n'a pas formulé d'objection.

Le commissaire du Gouvernement peut faire opposition à une décision du comité.

Il dispose, à cet effet, d'un droit de veto suspensif, sauf recours au ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture. Le litige devra alors être tranché dans un délai de quatre jours à compter de la réception du recours par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Le comité national peut présenter à l'agrément du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture un délégué chargé d'assurer et de contrôler le respect de tout règlement d'application dans un département ou dans un groupe de départements déterminés. Ce délégué peut être assisté d'un comité consultatif composé de représentants des producteurs, des éleveurs, des agriculteurs ni producteurs ni éleveurs, et des négociants de chevaux. Le nombre total des membres de ce comité ne pourra pas être supérieur à six et la parité de représentation devra être assurée entre les négociants d'une part et les membres du comité appartenant aux autres catégories, d'autre part. Les membres du comité sont nommés par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture sur proposition des organisations professionnelles qualifiées. Un règlement spécial déterminera les pouvoirs des délégués départementaux ou régionaux et des comités consultatifs qui agiront sous le contrôle d'un fonctionnaire de la direction de la production agricole désigné à cet effet par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture. Les décisions prises par le comité national ou par ses délégués dans le cadre de la présente loi et des règlements d'application sont obligatoires pour tout producteur, négociant et utilisateur. Elles peuvent être déférées au ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 4. — Dans un délai de deux mois à dater de la publication de la présente loi, nul ne peut se livrer au commerce des chevaux et mulets de service et des chevaux de sang s'il n'est détenteur de la carte professionnelle délivrée par le comité national interprofessionnel des chevaux et mulets.

Les demandes de cartes professionnelles doivent obligatoirement être transmises au comité national interprofessionnel par un groupement professionnel de négociants en chevaux ou mulets agréé par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et qui doit se porter garant de la valeur professionnelle du demandeur. Les demandeurs de cartes professionnelles, membres d'un même groupement agréé sont solidairement responsables du respect des dispositions de la présente loi.

La carte professionnelle est délivrée pour un an et doit être renouvelée au 1er janvier de chaque année.

A la demande du comité national interprofessionnel le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture peut retirer, pour une durée qu'il fixera dans chaque cas particulier, sa carte professionnelle à tout négociant en chevaux qui aurait enfreint les lois et règlements concernant le commerce des chevaux et mulets de service et des chevaux de sang. En outre, il peut imposer le versement au Trésor par les contrevenants d'une redevance pouvant atteindre cinq fois le prix des animaux vendus en fraude. En cas de défaillance du contrevenant, le versement de cette redevance peut être imposé au groupement professionnel garant.

Art. 5. — Le présent comité national est doté de la personnalité civile. Il peut être autorisé par décret contresigné par le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et par le ministre secrétaire d'Etat aux finances à imposer aux entreprises une cotisation dont le produit couvrira les dépenses administratives du comité, et tout spécialement de percevoir une cotisation à l'occasion de la délivrance des cartes professionnelles.

Art. 6. — A compter de la publication de l'arrêté ministériel portant institution du présent comité, les syndicats, associations, groupements et organismes quelconques se proposant un rôle de représentation, de défense, ou de manière générale, d'action dans la production, la distribution et l'utilisation des chevaux et mulets, sont placés sous le contrôle du comité qui peut exiger de chacun d'eux la production de pièces et de documents quelconques et se faire représenter aux réunions des comités ou conseils.

Art. 7. — Sont punis d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 500 à 10.000 fr. (cinq cents à dix mille francs) ou de l'une de ces deux peines seulement:

1° L'exercice du commerce des chevaux et mulets sans la carte professionnelle prévue à l'article 4 de la présente loi;

2° Les infractions aux règlements du comité national des chevaux et mulets homologués par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture dans les conditions prévues à l'article 2 (alinéa 3).

Les tribunaux pourront également ordonner l'affichage et la publication du jugement aux frais du condamné.

En cas de récidive, l'amende sera portée de 3.000 à 50.000 fr. (trois mille à cinquante mille francs) et l'emprisonnement de deux mois à un an.

Art. 8. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 12 avril 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE CAZIOT.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl HUNTZIGER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

N° 1418. — Décret du 28 mars 1941 portant institution d'une nouvelle Croix de guerre.

RAPPORT
AU MARÉCHAL DE FRANCE,
CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Vichy, le 28 mars 1941.

Monsieur le Maréchal,

A la suite de diverses circonstances, il a paru nécessaire de procéder à une révision

de certaines citations. Une commission comprenant non seulement des officiers, mais aussi des représentants des anciens combattants, consultée à ce sujet, a émis l'avis que la meilleure procédure à suivre consistait à supprimer la Croix actuelle et à la remplacer par une nouvelle qui serait attribuée en respectant les conditions fixées par le décret du 4 octobre 1939.

Tel est l'objet du présent décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre signature.

Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

G[l] HUNTZIGER.

L'amiral de la flotte, commandant en chef des forces maritimes, ministre secrétaire d'Etat à la marine,

A[l] DARLAN.

Le général de brigade aérienne, secrétaire d'Etat à l'aviation,

G[l] BERGERET.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret-loi du 26 septembre 1939 instituant une croix dite Croix de guerre pour commémorer les citations pour faits de guerre à l'ordre des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu le décret du 4 octobre 1939 portant application du décret-loi du 26 septembre 1939,

Décrétons:

Art. 1[er]. — A la date du 1[er] juin 1941, la Croix de guerre définie par les articles 1[er] et 2 du décret du 4 octobre 1939 est supprimée et ne devra plus être portée par quiconque.

Art. 2. — A la même date, est instituée une nouvelle Croix de guerre, qui comporte la Croix de bronze décrite par l'article 1[er] du décret du 4 octobre 1939, mais portant au revers l'inscription « 1939-1940 », suspendue à un ruban vert de 37 millimètres de largeur avec liséré noir à chaque bord et comportant dans le sens de la longueur cinq raies noires équidistantes d'une largeur de 1 cm 5 chacune.

Le ruban de boutonnière sera constitué dans les conditions fixées par le décret du 6 novembre 1920.

Art. 3. — Les titulaires de citations revisées, déjà détenteurs de la Croix de guerre de 1939, conserveront la Croix de bronze correspondante et devront se procurer à leurs frais le nouveau ruban.

Art. 4. — Une instruction établie par chacun des secrétariats d'Etat à la guerre, à la marine et à l'aviation, déterminera, en ce qui le concerne, les conditions d'attribution de la nouvelle Croix de guerre définie par le présent décret.

Art. 5. — Les ministres secrétaires d'Etat à la guerre et à la marine et le secrétaire d'Etat à l'aviation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de chacun des départements ministériels intéressés.

Fait à Vichy, le 28 mars 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, commandant en chef des forces maritimes, ministre secrétaire d'Etat à la marine,

A[l] DARLAN.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

G[l] HUNTZIGER.

Le général de brigade aérienne, secrétaire d'Etat à l'aviation,

G[l] BERGERET.

N° 1419. — Décret du 28 mars 1941 portant institution de la Croix du combattant de la guerre 1939-1940.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 29 août 1940 portant création de la légion française des combattants;

Vu le décret du 27 décembre 1940 définissant la qualité de combattant de la guerre 1939-1940,

Décrétons:

Art. 1[er]. — A la date du 1[er] juin 1941, est instituée la Croix du combattant de la guerre 1939-1940.

Cette croix comporte la Croix de bronze du combattant de la guerre 1914-1918, mais portant à revers le millésime « 1939-1940 ».

Elle est suspendue à un ruban bleu horizon de 36 millimètres de largeur, partagé par trois bandes médianes noires de deux millimètres chacune, séparées entre elles de cinq millimètres; le ruban est bordé par deux bandes noires latérales de cinq millimètres.

Le ruban de boutonnière reproduit sur fond bleu les cinq bandes noires du ruban de la Croix.

Art. 2. — Seront seuls autorisés à porter la Croix du combattant les titulaires du certificat constatant la qualité de combattant, prévu par l'article 3 du décret du 27 décembre 1940.

Les intéressés devront pouvoir justifier leur droit au port de la Croix par la production dudit certificat qui leur tiendra lieu de brevet. La légion française des combattants reçoit délégation pour procéder au contrôle du port de cette décoration.

Art. 3. — Les ministres secrétaires d'Etat à la guerre et à la marine, le secrétaire d'Etat à l'aviation et le secrétaire général des anciens combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de chacun des départements ministériels intéressés.

Fait à Vichy, le 28 mars 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

G[l] HUNTZIGER.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et à la marine,

A[l] DARLAN.

Le général de brigade aérienne, secrétaire d'Etat à l'aviation,

G[l] BERGERET.

Insigne des blessés.

L'amiral de la flotte, commandant en chef des forces maritimes, ministre secrétaire d'Etat à la marine, le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre et le général de brigade aérienne, secrétaire d'Etat à l'aviation,

Arrêtent:

Art. 1[er]. — Tous les militaires ayant reçu une blessure de guerre pendant la campagne de 1939-1940 sont autorisés à porter l'insigne des blessés créé pendant la guerre 1914-1918.

Il est rappelé que cet insigne se compose uniquement d'une barrette en ruban dont les couleurs sont celles de l'insigne précédemment institué et au milieu de laquelle est piquée une étoile à cinq branches émaillée rouge vif.

Art. 2. — Il ne sera pas délivré de certificat.

Les pièces médicales en possession des intéressés (certificats d'origine de blessure, billet d'hôpital, notification de pensions, etc.) suffiront à justifier de leur droit au port de l'insigne, à la condition qu'elles ne laissent aucun doute sur le caractère de « blessures de guerre » des blessures mentionnées.

Art. 3. — Les intéressés devront se procurer l'insigne à leurs frais, dans le commerce.

Fait à Vichy, le 27 mars 1941.

L'amiral de la flotte, commandant en chef des forces maritimes, ministre secrétaire d'Etat à la marine,

A[l] DARLAN.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

G[l] HUNTZIGER.

Le général de brigade aérienne, secrétaire d'Etat à l'aviation,

G[l] BERGERET.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cour de cassation.

AFFAIRE MOHAMED BEN AMOR BEN SALAH BEN ALI

Extrait des minutes de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu l'arrêt suivant:

Sur le réquisitoire du procureur général près la cour de cassation, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à casser et annuler le jugement rendu le 13 juillet 1934 par le tribunal militaire de Tunis, qui a condamné le sieur Mohamed ben Amor ben Salah ben Ali à six mois de prison pour insoumission au décret du 7 septembre 1926 relatif au recrutement des indigènes algériens en temps de paix.

La cour,

Sur le rapport de M. le conseiller Cénac, les observations de M[e] Aguillon et les conclusions de M. l'avocat général Chabrier.

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 16 août 1939;

Vu le réquisitoire du procureur général près la cour de cassation du 21 octobre 1939 dénonçant à la cour la condamnation prononcée le 13 juillet 1934, contre Mohamed ben Amor ben Salah ben Ali, à six mois d'emprisonne-

ment pour insoumission au décret du 7 septembre 1926 relatif au recrutement des indigènes algériens;

Vu les articles 443, 444 et 445 du code d'instruction criminelle;

Sur la recevabilité de la demande en revision:

Attendu que la cour est saisie par son procureur général, en vertu d'un ordre exprès du ministère de la justice, après avis de la commission instituée par l'article 444 du code d'instruction criminelle;

Que la demande rentre dans le cas prévu par le dernier alinéa de l'article 443;

Qu'enfin, le jugement dont la revision est demandée a force de chose jugée;

Sur l'état de la procédure:

Attendu que les pièces produites suffisent pour mettre la cour en état de statuer, et qu'il n'échet d'ordonner ni enquête ni apport de pièces;

Au fond:

Attendu que par jugement contradictoire du 13 juillet 1934, le tribunal militaire de Tunis a condamné Mohamed ben Amor ben Salah ben Ali à six mois de prison pour insoumission au décret relatif au recrutement des indigènes algériens, en temps de paix;

Attendu que le tribunal de première instance de Tunis, saisi à la requête du demandeur, a déclaré par jugement du 11 janvier 1939 que celui-ci était de nationalité tunisienne, comme né à Kairouan, le 1er octobre 1909, d'un père qui y était lui-même né en 1873;

Que cette déclaration intervenue postérieurement au jugement rendu le 13 juillet 1934 par le tribunal militaire, constitue le fait nouveau de nature à établir l'innocence du condamné;

Attendu, d'autre part, que l'annulation de ce jugement ne laisse rien subsister qui puisse, à la charge de ce dernier, être qualifié crime ou délit; que dès lors, en vertu de l'article 445 du code d'instruction criminelle, il n'y a lieu à renvoi;

Par ces motifs:

Casse et annule le jugement du tribunal militaire de Tunis du 13 juillet 1934 qui a condamné le demandeur;

Dit qu'il n'y a lieu à renvoi, ni à indemnité;

Ordonne l'affichage et la publication du présent arrêt conformément à la loi;

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du greffe du tribunal militaire de Tunis et que mention sera faite en marge ou à la suite du jugement annulé;

Ainsi jugé et prononcé par la cour de cassation, chambre criminelle, en son audience publique du 7 janvier 1941.

Présents: MM. Maestracci, faisant fonctions de président; Cénac, rapporteur; Donat-Guigue, Debuc, Gagel, Lecour, Ducom, Depaule, Beaubrun, Brouchot, Sergent, conseillers.

En conséquence, le Maréchal de France, chef de l'Etat français, mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit arrêt à exécution; aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent arrêt a été signé par le président, le rapporteur et le greffier.

Pour expédition conforme:

Le greffier en chef de la cour de cassation.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Remise de débet.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances en date du 19 mars 1941, il est fait remise à Mme veuve Lamouroux du montant du débet et des intérêts y afférents, mis à la charge de M. Lamouroux, son mari, ancien receveur au 17e bureau des actes d'huissiers à Paris, par décision du 7 septembre 1935.

Douanes.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances en date du 8 mars 1941:

M. Barré, rédacteur principal, a été promu au grade de sous-chef de bureau.

M. Boisson, sous-chef de bureau, a été nommé inspecteur principal.

Par arrêté ministériel du 15 décembre 1940, M. André (Auguste-Paul), contrôleur rédacteur en chef de 1re classe, chargé des fonctions de receveur principal des douanes à Belfort, a été nommé receveur principal des douanes à Caen.

Contributions directes.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances en date du 8 mars 1941, M. Bourrel (Vincent), sous-chef de bureau de 2e classe à la direction générale des contributions directes, a été nommé directeur de 3e classe des contributions directes à Beauvais (Oise), en remplacement de M. Millot (Marius), appelé à un autre poste.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 29 mars 1941, M. Labouise, sous-chef de bureau à l'administration centrale des finances, a été nommé percepteur hors classe à Tonnerre (Yonne), en remplacement de M. Collin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 29 mars 1941, M. Carrey, percepteur de 1re classe, 2e échelon, en congé de longue durée, a été nommé, en la même qualité, à Pernes (Vaucluse) (réintégration).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Personnels civils des services extérieurs.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 17 juillet 1940 concernant les magistrats, les fonctionnaires, agents civils ou militaires de l'Etat relevés de leurs fonctions;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;

Vu le décret du 18 septembre 1940 pris en exécution de l'article 3 de la loi du 17 juillet 1940;

Vu la loi du 23 octobre 1940 tendant à proroger jusqu'au 31 mars 1941 et à modifier les dispositions de la loi du 17 juillet 1940;

Vu le décret du 24 janvier 1941 modifiant l'article 1er du décret du 18 septembre 1940, concernant les magistrats, fonctionnaires ou agents civils ou militaires relevés de leurs fonctions;

Vu le décret du 7 février 1941 pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1940 et de la loi du 23 octobre 1940 aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Imprimerie nationale et des établissements industriels de l'Etat,

Arrête:

Art. 1er. — Sont admis à bénéficier des dispositions de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 les fonctionnaires du secrétariat d'Etat à la guerre figurant sur la liste no 1 ci-après.

Art. 2. — Sont admis à bénéficier des dispositions de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 les ouvriers du cadre spécial bénéficiaires de l'article 18 de la loi du 26 avril 1924 et les ouvriers titularisés par application des dispositions du décret du 28 mai 1936 figurant sur la liste no 2 ci-après:

LISTE No 1

Fonctionnaires.

7e division militaire.

Ravonneaux (Marcel), employé de bureau stagiaire.
Didier (Paul), casernier.
Lemarquis (Paul), casernier.
Molla (Georges), dessinateur.
Negel (Aloyse), casernier.
Rosset (Arsène), agent militaire.
Veuve Morel, née Veuillet (Marie-Clémentine-Anaïs), expéditionnaire, cadre latéral.
Andriot (Jean), agent militaire.
Bour (Jean), casernier.
Noirot (Charles), employé de bureau.
Halbwachs (Florent), ingénieur dessinateur.
Romary (Alfred), casernier.
Bastard (Charles), casernier.
Pagel (Henri), ingénieur dessinateur.
Waechter (Joseph), employé de bureau principal.
Maillard (Suzanne), employée de bureau.
Caye (Aimé), expéditionnaire stagiaire.
Jeanmaire (Emile), agent militaire principal.
Revillet (Pierre), sous-agent militaire.
Farey, née André (Jeanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Defert (Paul), agent militaire.

Pouot (Jules-Alfred), chef d'équipe professionnel.
Etienne (Emile), agent militaire.
Seiller (André), agent militaire.
Besancon (Alexandre), sous-agent militaire.
Donze (Gilbert), expéditionnaire.
Gremillard (Jean-Marie), agent militaire.
Touilliez (Noël-César-Joseph), agent militaire.
Huart (Louis-Théodore), agent militaire.
Monnette (Jean-Baptiste-Joseph), agent militaire.
Rencurel (Irénée), employé de bureau.
Jeannerot (Xavier), expéditionnaire.
Chopineau (Albert), agent militaire.
Valot (Alice-Marie-Louise), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Duflait, sous-agent militaire.
Montenois, sous-agent militaire.
Orloli (Vincent), sous-agent militaire.
Perchot (Marius), agent militaire principal.
Jacob (Antoine), agent militaire.
Tolu (Pierre), agent militaire.
Chevalier (Louis), agent militaire.

9e division militaire.

Veuve Jaillet, née Ageorges (Marie), expéditionnaire.
Petit (Léonce), concierge.
Brunet (Philippe), employé de bureau principal.
Veuve Gauthier, née Michel, employée de bureau.
Veuve Verguenègre, née Caillaud (Camille-Eugénie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Clavier, née Leclanche (Madeleine), commis de rédaction et de comptabilité.
Guin (Léon-Henri), sous-agent militaire.
Grégoire, commis de rédaction et de comptabilité.
Arreteau (Louis), concierge.

12e division militaire.

Lecointe (Hippolyte), employé de bureau.
Chevalier (Alphonse), casernier.
Jaud (Octave), agent militaire.
Payant (Claude), agent militaire.
Leaune (Félix), agent militaire.
Pagnoux (Jean), employé de bureau principal.
Lafont, née Martin (Marguerite), expéditionnaire, cadre latéral.
Mordiocih, née Dotlor (Augusta), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Broulée (Constant), sous-agent militaire.
Savin (Madeleine), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Rabre (Julien), sous-agent militaire.
Breil (Thomas), agent militaire.
Tromeur (Yves), agent militaire.
Quillien (Jean), agent militaire.
Coat (Guillaume), sous-agent militaire.
Monnet (Albert), sous-agent militaire.
Kedellec (Michel), sous-agent militaire.
Davy (Maurice), employé de bureau.
Mlle Berlureau, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Veuve Emic, née Bellain (Marie), expéditionnaire du cadre latéral.
Auriau, née Bellanger (Anna), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Dalibard, née Boulay (Marguerite), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Jonet, née Abaffourd (Florence), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Boisse, née Isidore (Ailce), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Buget, née Mezirard (Georgette), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Goumas (Georgette), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Barbier (Henri), employé de bureau.
Hautreux (Camille), employé de bureau.
Godefroy (Gustave), concierge.
Benizeau (Eugène), employé de bureau.
Aubry (Juliette), expéditionnaire.
Lacroix (Adolphe), sous-agent militaire.
Lajoinie (Antoine), sous-agent militaire.
Fleury, née Mathis (Marie-Sophie), expéditionnaire.
Gendry (Camille), agent militaire.
Blamont (Louis), sous-agent militaire.
Pompidou (Jean), sous-agent militaire.
Claire (Paul), sous-agent militaire.
Jacomet (Paul), agent militaire.
Huret (Suzanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Barrière (Barthélemy), agent militaire.
Guichard (Berthe), employée de bureau.
Amigues (Lucien), employé de bureau principal.
Brulé (Albert), agent militaire principal.
Huzureau (Lucien), sous-agent militaire.
Mme Alglave, commis de rédaction et de comptabilité.
Bunisset, née Darlavoix (Marie-Léonie), employée de bureau.
Cloirec, sous-agent militaire.
Teyssier (Léon-Fernand), sous-agent militaire.
Duboureau (Alfred), agent militaire.
Dudognon (Jean), agent militaire.

13e division militaire.

Pinet-Pailloux (Jeanne), expéditionnaire.
Piat (Jeanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Bergeon (Léopold), casernier.
Veuve Bourdoiseau, née Lebeau (Yvonne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Favard (Antonin), sous-agent militaire.
Jadirat (Jean), sous-agent militaire.
Josse, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Maury (Alexandre), sous-agent militaire.
Barret (Germaine-Marie-Juliette), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Carrère, née Escolier (Marguerite-Jeanne), expéditionnaire.
Pinot, née Mousset (Léa-Augustine), expéditionnaire.
Thébault, née Guilmard (Yvonne-Marie-Louise-Joséphine), expéditionnaire.
Septe (Gabrielle), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Queva, née Robert, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Martin (Albert), agent militaire.

14e division militaire.

Pichon (Marcel-Aimé), employé de bureau stagiaire.
Perron (Pierre-Marie), agent militaire.
Cassaz (Delphin), agent militaire.
Deyras (André), expéditionnaire.
Brouilhet (Jean), employé de bureau principal.
Demange (Janvier-Pierre-René), agent militaire.
Brun (Marcelin-Désiré-Victor), gardien de champ de tir.
Blois (Emile-Auguste), employé de bureau principal.
Planchon (Joseph), employé de bureau.
Bonheure (Lucien), employé de bureau principal.
Lhôpital (Claude), employé de bureau principal.
Martin (Philibert), employé de bureau.
Boule (Théophile), casernier.
Aubert (Joseph), casernier.
Paquet (Henri), expéditionnaire stagiaire.
Bardet (Jean), employé de bureau principal.
Grenier (Etienne), employé de bureau principal.
Jupin (Marcel), expéditionnaire.
Rimassa (Jean-Baptiste), expéditionnaire stagiaire.
Coste (Paul), agent secondaire.
Antonini (Rainier), agent secondaire.
Colombani (Nonce), agent secondaire.
Meynaert (Auguste), agent secondaire.
Desirebecq (Victor), agent secondaire.
Lecouey (Julia), expéditionnaire cadre latéral.
Vallenlien (Anne), expéditionnaire.
Forges (Honoré), employé de bureau.
Lullier (Charles), employé de bureau.
Doux (Louis), expéditionnaire.
Severin (Clément), sous-agent militaire.
Monnet (Paul-Edouard-Joseph), ingénieur dessinateur de travaux de bâtiment.
Brigodiot (Paul), expéditionnaire.
Castillon (René-Armand-Gaston), employé de bureau.
Faye (Jean), employé de bureau stagiaire.
Guérin (Jean-Claude), expéditionnaire stagiaire.
Delame (Jules), casernier stagiaire.
Bourret (Pierre), casernier.
Thomas (Paul), sous-agent militaire.
Rieu (Urbain), expéditionnaire.
Lafon (Daniel), dessinateur des travaux de bâtiment.
Vialle (Jean), casernier.
Pringuet (Ernest), casernier.
Anderbourg (Jean), employé de bureau principal.
Schouller (Alfred), dessinateur.
Besson (André-Jean), expéditionnaire.
Therret (Albert), casernier.
Merckel (Charles), employé de bureau.
Bachelard (Jean), expéditionnaire.
Gironde (Antoine), agent militaire.
Pigeot (Henri), expéditionnaire.
Beguet (Octave), expéditionnaire.
Flament (Ferdinand-Charles), casernier.
Bosserdet (Paul-Louis), casernier.
Messier, employé de bureau.
Frentzel (Robert), expéditionnaire.
Cazals (Bernard), agent militaire.
Eminet (Léon), agent militaire.
Boithias (Joseph), chef d'équipe.
Enderlin (Gustave), employé de bureau.
Babaieff, expéditionnaire.
Menuge (Andrée), employée de bureau.
Labourier (Marie), expéditionnaire.
Mellot (Georges), expéditionnaire.

15e division militaire.

Leca (Séraphin), agent militaire.
Fournier (Louis), sous-agent militaire.
Albesano (Antoine), sous-agent militaire.
Giacomini (Joseph), agent militaire.
Bonnet (Joseph), sous-agent militaire.
Mattei (Simon), sous-agent militaire.
Sermant (Louis), sous-agent militaire.
Delenne (Théodore), sous-agent militaire.
Léandri (Pauline-Marie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Walizel, née Laffargue (Yvonne), commis de rédaction et de comptabilité.
Baumas, née Gontard (Antoinette), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Gasc (Louis), employé de bureau.
Leoncili (Côme), expéditionnaire.
Raffali (Charles), expéditionnaire.
D'Esposito (Ange), expéditionnaire.
Veuve Guibert, née Bono (Euphrasie-Alix-Noëlie), expéditionnaire.
Pioch (Marie-Aline-Perpétue), expéditionnaire.
Rambert (Albert), expéditionnaire stagiaire.
Veuve Houdin, née Pigoury (Marie-Isabelle), employée de bureau.
Veuve Lauge, née Caire (Claire-Emile-Joséphine-Eugénie), employée de bureau.
Antoine (Marius-Pierre), expéditionnaire.
Pougis (Paul), employé de bureau.

Jullien (Ernest-Joseph), employé de bureau.
Veuve Farsac, née Sartori (Rachel-Marie-Antoinette), expéditionnaire.
De Santini (Emile), dessinateur de travaux de bâtiment.
Eloy (Eugène), dessinateur de travaux de bâtiment.
Troy (Gustave-Louis-Emile), dessinateur.
Rispaud (Léopold-Henri), casernier.
Larreras (Irène), infirmière.
Dufour (Marie), infirmière.
Barracan (Marguerite), veuve Vallabregue, née Guignes, infirmière.
Fraymouth (Ernest), agent militaire.
Cadence (Rolande), infirmière.
Vivalda (Louis), expéditionnaire.
Salomon (Angèle), infirmière.
Jay (Marthe), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Léonetti (Edmond), sous-agent militaire.
Giovannoni (Lucien), agent militaire.
Bonamy (Henri), sous-agent militaire.
Boudon (Joseph), sous-agent militaire.
Barthélemy (Louis), sous-agent militaire.
Truchet (Gabriel-Marius), chef ouvrier non professionnel.
Greco (Ange-Toussaint), agent militaire principal.
Ortoli (Vincent), agent militaire.
Boy (Clovis), sous-agent militaire.
Mariaggi (Michel-Ange), expéditionnaire.
Cuer (Joseph-Xavier), sous-agent militaire.
Morvan (Paul), agent militaire.
Colmet (Charles-Désiré), agent militaire.
Orjubin (Julien), agent militaire.
Prat (Louis-Clément), sous-agent militaire.
Callot (Emile), expéditionnaire.
Granier (Marcel-Jules), employé de bureau principal.
Arnaud (Marius), sous-agent militaire.
Costa (Charles), commis de rédaction et de comptabilité.
Bourdon (Gabriel-Paul), expéditionnaire.
Rambaud (Paul), agent militaire.
Arnaud (Honoré-Jules), chef ouvrier non professionnel.
Burger (Albert), agent militaire.

16e division militaire.

Cavallier (Joseph), agent militaire.
Barailla (Aristide-Marius), sous-agent militaire.
Bassou (Joseph), sous-agent militaire.
Théron (Arthur), sous-agent militaire.
Bouisseren, née Ducan (Eugène-Marguerite), employée de bureau du cadre latéral.
Cammal (Joseph), employé de bureau.
Veuve Blot, née Piquet (Fernande), employée de bureau du cadre latéral.
Veuve Michaut, née Bourgeot (Marthe), expéditionnaire du cadre latéral.
Aussillou (Louis-Auguste), gardien de champ de tir.
Vin (Léopold), expéditionnaire.
Verdier (Louis), expéditionnaire.
Charlet (Adrien), expéditionnaire.
Havet (Georges), expéditionnaire.
Turpault (Alexis), expéditionnaire.
Normand (Caroline), expéditionnaire.
Lallement (Maurice), expéditionnaire.
Jégou (Jean-Marie), expéditionnaire.
Maitrey (Lucien), agent militaire.
Lapointe (Adolphe), commis de rédaction et de comptabilité.
Gayou (Jules), agent militaire.
Dat (Louis), sous-agent militaire.
Legendre (Gaston-Fernand), chef d'équipe professionnel.
Cailleau (Jean-Joseph), expéditionnaire.
Deniaud (Jean), agent militaire.
Bernardini (Pascal), sous-agent militaire.

17e division militaire.

Challier (Joseph), agent militaire.
Gruber (Jules), employé de bureau principal.
Lyon (Georges), employé de bureau stagiaire.
Barthélemy (Samuell), expéditionnaire stagiaire.
Marhadour (Louis), expéditionnaire.
Nonon (Charles), expéditionnaire.
Veuve Haillotte (Marie), expéditionnaire.
Gouesmel (Georges), employé de bureau.
Papineau (Paul), employé de bureau.
Cassagne (Léon-Joseph), agent militaire principal.
Veuve Demarest (Hélène), employée de bureau.
Cassagne (Jean), sous-agent militaire.
Convenant (Pierre-Henri-Pascal), expéditionnaire.
Gohe (Marie-Louise), commis de rédaction et de comptabilité.
Boutrois (Gaston-Charles-Hippolyte), expéditionnaire cadre latéral.
Rescoussie (Sylvain), agent militaire.
Paris (Aristide-Alexis-Clair), sous-agent militaire.
Galland (Julien-Ferdinand), agent militaire.
Mme Legrand, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Mme Guillon, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Mme Perreau (Alice), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Mlle Duret, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Delmas (Alice), commis de rédaction et de comptabilité.
Montels (Omer), commis de rédaction et de comptabilité.
Casse (Eloi), sous-agent militaire.
Pecal (Guillaume), agent militaire.
Dieudonné (Lucie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Gigoux, sous-agent militaire.
Mme Colotte, aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Grosse (Alphonse), expéditionnaire.
Nedellec (Joseph), sous-agent militaire.
Gobillard (Maurice), expéditionnaire cadre latéral.
Garnier (Vincent), sous-agent militaire.
Pescheux (Fernand-Alphonse), agent militaire.
Brocheton (Jean), sous-agent militaire.
Gate (Victor), agent militaire.
Pannetier (Maurice), agent militaire.
Diamedo (Alexis), sous-agent militaire.
Philippon (Joseph), agent militaire.
Chotard (Paul), agent militaire.
Garnier (Jean), sous-agent militaire.
Ameille (Louis), agent militaire principal.
Meneau (Charles-Lucien-Alexandre), agent militaire principal.
Laporte (Lucien), sous-agent militaire.
Bachelair (Emile-Charles), concierge.
Lacave (Marcel-Jean), employé de bureau.
Petitpas (Pierre), employé de bureau.
Soulard (Maurice-Roger), employé de bureau principal.
Barré (Robert), expéditionnaire.
Boucheteil, née Buffard (Madeleine-Marthe), expéditionnaire.
Brandt (Charles), expéditionnaire.
Chrétien (Alfred), expéditionnaire.
Vary (Geneviève-Françoise), expéditionnaire.
Van Gysel (Eugène-Henri), expéditionnaire stagiaire.
Eychenne (Ernest), casernier.
Franceschi (Pierre), casernier.
Feuillerat (Marcel), casernier.
Chenebi (Louis), agent militaire.
Trojani (Jean), agent secondaire.
Saumet (Denis), expéditionnaire.
Morère, née Montie (Noémie-Marie-Aurélie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Bourgeois (Henri), sous-agent militaire.
Goumain (Camille), agent militaire.
Debar, née Benoit (Suzanne), commis de rédaction et de comptabilité.
Lambert (René-Camille), employé de bureau principal.
Guillardelle (Mathilde), employée de bureau du cadre latéral.
Compagnon (Marguerite), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Bouvet (Madeleine-Victorine), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Veuve Morin, née Cherrier (Jeanne-Marie), employée de bureau.
Augas, née Mondain (Olga), commis de rédaction et de comptabilité.
Pelet (Marie-Renée-Yvonne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Cheneau (Henri-Paul), expéditionnaire.
Theveny (Georges-Alfred), employé de bureau.
Guérin (Emile), agent militaire.
Epailly (Eugène), agent militaire.
Letourneur (Casimir-Pierre), agent militaire.
Goumand, agent militaire.
Hénault, agent militaire.
Bidault (Lucien), agent militaire.
Huet (Henri), agent militaire principal.
Claudot (Raoul), sous-agent militaire.
Ermeneux (Jean-Balthazard), commis de rédaction et de comptabilité.
Raye, née Thomas, employée de bureau.
Tourigny (Ernest), expéditionnaire.
Surcq (Henri), expéditionnaire.
Hoffacker (Henri), contremaître non professionnel.
Saggi (Adam), chef ouvrier non professionnel.
Petit (Jean), chef ouvrier non professionnel.
Amiraut (Julien), chef ouvrier non professionnel.
Huguet (Julien), concierge.
Godet (Jean-Gabriel), sous-agent militaire.
Massat (Pierre), expéditionnaire.
Boisseau (Fernand), sous-agent militaire.
Dulon (René), expéditionnaire.
Deshaies, divorcée, Weisser (Anita), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Deschamp, née Erb (Hélène-Rosalie), commis de rédaction et de comptabilité.
Besnard (Rachel-Florentine), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Veuve Subervie, née Bonays de Conesboue (Julia-Anna), expéditionnaire du cadre latéral.
Decreus (Alfred-René), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Clément (Louis-Raymond), garçon de bureau.
Léo (Georges), garçon de bureau.
Loriot, née Garnier (Jeanne-Eugénie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Genetay (Raymond), sous-agent militaire.
Gex (Marcel), sous-ingénieur.
Miermont (Georges-Marcel), employé de bureau principal.
Gaillard (Charles), expert.
Saint-Lannes (Jean), expert.
Barboussat (Georges), expert.
Tomasini (Charles), sous-agent militaire.
Sevaux (Emile), sous-agent militaire.
Claverie (Bernard), employé de bureau.
Edet (Pierre), sous-agent militaire.
Kalley (Amédée), sous-agent militaire.
Bertin (Auguste), sous-agent militaire.
Menezo (Julien), sous-agent militaire.
Duconquère (Pierre), sous-agent militaire.

Bacque (François - Hippolyte), sous-agent militaire.
Gueremy (Jules), sous-agent militaire.
Lasbories (André), agent militaire.
Cochard (Claudius-Albert), employé de bureau.
Brisacq (Jean - Baptiste), employé de bureau.
Champigny (Georges), agent militaire.
Fournier, née Garrigues (Evelyne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Blanchetière, née Brehier (Madeleine-Victorine-Octavie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Tesson (François), agent militaire principal.
Flejou (Yves), agent militaire.
Armide (Louis), agent militaire.
Gomet (Théophile), agent militaire.
Normand (Alcide), agent militaire.
Tournoud (Auguste), agent militaire.
Boutin (Armand), agent militaire.
Tanguy (Jean-Louis), sous-agent militaire.
Morel (Etienne), sous-agent militaire.
Melle (Adrien), sous-agent militaire.
Delaunay (Henry), sous-agent militaire.
Le Coq (Louis), sous-agent militaire.
Milaret (Henri), sous-agent militaire.
Ketzel (Joseph), employé de bureau principal.
Serf (Marc), employé de bureau.
Lepori (Roland), agent militaire.
Roche (Marcel), agent militaire principal.
Tassa (Auguste), agent militaire.
Chevallet (Julien), sous-agent militaire.
Ratouin (Camille-Adolphe), agent militaire.
Sigogne (Clément), expéditionnaire.
Germain (Henri - Ferdinand - François), agent subalterne.
Bidon (Adrien - Raymond - René), agent subalterne.
Martin (Jean-Baptiste), agent subalterne.
Chevalier (Louis), agent subalterne.
Magnan, sous-agent militaire.
Minaud, née Etienne (Anna), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Domerc (Jean), employé de bureau principal.
Noilhan (François), employé de bureau principal.
Irlande (François), agent militaire.
Prodel (Siméon), agent militaire.
Vagner (Germaine), commis de rédaction et de comptabilité.
Couderc (Marie-Louise), expéditionnaire.
Clément (René), sous-agent militaire.
Taranne (Michelino), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Dreyfus (Théodore), employé de bureau.
Fortier (Pierre-Marie), sous-agent militaire.

19e région.

Colomb (Louis), sous-agent militaire.
Gouverne (Lucien), agent militaire.
Honon, née Mahimon (Simone-Alexandrine), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Morandini (Jacques), agent militaire.
Moulins (Auguste), agent militaire.
Romicuie (Eugène), sous-agent militaire.
Veuve Jaulent, née Padrines (Louise-Joséphine), expéditionnaire.
Oliver (Jean-Léon), expéditionnaire.
Schembri (Damien), expéditionnaire.
Géoni (Julien), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Farrugia (Marthe), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Benchabanne (Mouloud), expéditionnaire.
Pierron (Geneviève), infirmière.
Sayac (Camille), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Guilton (Paul-Auguste), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Bouvet (Georges), sous-agent militaire.
Crouzat (Moïse), sous-agent militaire.
Bocquet (Félix-Albert), sous-agent militaire.
Nabet (Ichoua), agent militaire.
Fouque (Gaston-Auguste), agent militaire.
Gavet (Aristide), sous-agent militaire.
Raissac (André), sous-agent militaire.
Brouillet (François), sous-agent militaire.
Welsch (Louis), sous-agent militaire.
Montegut (Maurice-Simon), employé de bureau.
Burger (Louis), expéditionnaire.
Laloum (Chaloum-René), employé de bureau.
Darmon (Ruben), casernier.
Pierucci (Antoine-Laurent), dessinateur des travaux de bâtiment.
Maillet (Célestin), agent militaire.
Chaussey (André-Lucien), sous-agent militaire.
Ben Haim, née Bouchara (Suzanne-Simbra), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Dapelo (Démétrius), agent militaire.
Aubaric (Jacques-Félix), agent militaire.
Arraoua (Simon), employé de bureau, cadre latéral.
Gentille (Julienne), commis de rédaction et de comptabilité.
Amiel, veuve Abba, née Dumaine (Victoire-Jeanne-Eugénie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Perdrix (Georges), expéditionnaire cadre latéral.
Perret (Albert-Félix), commis de rédaction et de comptabilité.
Rollin, née Menetret (Marcelle), commis de rédaction et de comptabilité.
Fehr (Marie), commis de rédaction et de comptabilité.
Videau (Marie), employée de bureau.
Senes (Elie-Baptiste-Marius-Théodore), expéditionnaire.
Bos (Antoine), expéditionnaire.
Batigne (Victor), concierge.
Veuve Chouraqui, née Beynanoun (Julie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Giovannetti (Michel), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Zemour (Aïouch), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Benhaim (Marcel-Mardochée), employé de bureau.
Berveiller (Lucien), expéditionnaire.
Oppetit (Marie-Francis-Raoul), agent militaire.
Planes (Marcel-Martin-Jacques), sous-agent militaire.
Achache (Yahia), expéditionnaire.
Selva (Francisco), casernier.
Obedia, née Mesrich (Raymonde), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Garnier (Marie), infirmière.
Emourgeon (Victor), agent militaire.

Maroc.

Veuve Bentolila, née Obadia (Nonie), expéditionnaire cadre latéral.
Veuve Bartissol, née Pelissero (Marie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Marchau (Jeanne), commis de rédaction et de comptabilité.
Fuentes (Francisco), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Illouze (Joseph), commis de rédaction et de comptabilité.

Tunisie.

Molac (Dosithée-Etienne-Marie), agent militaire.
Desmoulins (Maxime-Charles), agent militaire.
Noblet (Marius), agent militaire.
Negroni (Jean), agent militaire.
Jolivet (Emile-Joseph), agent militaire.
Bozzi (Pierre), agent militaire.
Tounisi (Mohamed), sous-agent militaire.
Verte (Jean), sous-agent militaire.
Faure (Jean), casernier.
Serayet (Octavie), infirmière.
Casta (Jean-François-Marius), agent militaire.
Soavi (Mathieu), agent militaire.

Direction du service des bâtiments de Paris.

Bouju (Paul), casernier.
Rahoux (Emile), casernier.
Rivet (Henri), casernier.
Giudicelli (Don-François), casernier.
Pertuiset (François), casernier.
Villemard (Paul), casernier.
Marais (Paul), expéditionnaire.
Martin (Joseph), employé de bureau.

Direction de l'intendance de la région de Paris.

Boissonnard (Marie), expéditionnaire.
Charly (Jean-Baptiste), employé de bureau.

Direction régionale intendance Lille-Amiens.

Vieren (Arthur), sous-agent militaire.
Sorel (Suzanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité

Direction du service des bâtiments de Cherbourg.

Le Poitevin (Alexandre-Jules-Eugène), casernier.

Direction régionale de l'intendance du Mans.

Lesourd, née Busson (Eugénie), expéditionnaire.
Saint-Guirons, née Sinot (Marie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Leboucher (Emile), agent secondaire.
Enou (Suzanne), commis de rédaction et de comptabilité.
Mme Couet (A.), commis de rédaction et de comptabilité.
Blotteau (Alexandre), employé de bureau principal.
Faucard (Louis), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Ragot (Eugène), agent militaire.
Cocaud (Alphonse), agent militaire.
Tirard (Marcel), employé de bureau.

Service des matériels de Bourges.

Hazart (Emile), employé de bureau.

Direction régionale de l'intendance d'Orléans.

Chappe (Frédéric), agent militaire.
Brule, commis principal de rédaction et de comptabilité.

Direction du service des bâtiments de Reims.

Pretrot (Joseph-Auguste), employé de bureau.
Baranger (Lucien-Georges-Camille), casernier.

Direction régionale de l'intendance de Dijon.

Jurain (Jeanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.

Goussot (Henri), agent militaire.
Prieur (Ernest), chef ouvrier.
Millour (Jean), sous-agent militaire.
Fournier (Gabriel), sous-agent militaire.
Guérin (Robert), employé de bureau.
Merda (Maurice), agent militaire.
Dubois (Joseph), sous-agent militaire.
Tahon (Louis), agent militaire.
Mlle Lapipe (Judith), employée de bureau.
Bezout (Robert), employé de bureau principal.
Dupain (André), agent militaire.
Bonnavent (Jean), commis principal de rédaction et de comptabilité.
Cordier (Georges), agent militaire principal.
Mme Pellerin (Louise), employée de bureau.
Jardel, née Triboulot (Marie-Louise), infirmière militaire.
Krée (Louis), sous-agent militaire.
Mahé (François), agent militaire.
Bouvet (Louis), agent militaire.
Mangeon (Li-Kau-Pé), agent militaire principal.
Toukarme (Emile), expéditionnaire.
Emain (Léon), agent militaire.
Martin-Cousset (Adrien), sous-agent militaire.
Guillaume (Lucien), sous-agent militaire.
Gaucher (Gaston), sous-agent militaire.
Weber (Gaston), sous-agent militaire.
Baltazar (Charles), agent militaire.
Mineur (Jules), agent militaire principal.
Genet (Georges), agent militaire principal.
Penard (Albert), sous-agent militaire.
Grizey (Charles), sous-agent militaire.
Guidat (Ernest), agent militaire.
Vinet (Edouard), sous-agent militaire.
Cholselat (Henri), commis principal de rédaction et de comptabilité.
Guillaume (Jules), employé de bureau.
Gentil (Maurice), agent militaire.
Saconney (Alfred), employé de bureau.
Thenet (Charlotte), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Choffiet (Louis), agent militaire.
Michel (Ildefonse), sous-agent militaire.
Berson (Théodore-Jean-Baptiste), sous-agent militaire.
Strauss (Maurice), sous-agent militaire.
Lachaux (Pierre), agent militaire principal.
Sigolet (Jeanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Ferrard (Marguerite), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Chevassu, née Robe (Julienne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Besançon (Edmond), sous-agent militaire.
Savin (Juliette), expéditionnaire.

Direction régionale de l'intendance de Tours.

Guyot (Pierre), agent militaire.
Bonneau (René), commis principal de rédaction et de comptabilité.
Marleaux (Roger), commis de rédaction et de comptabilité.
Boisseau (Calixte), agent secondaire.
Jau (Angéline-Joséphine-Fernande), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Delacote (Adrien), agent militaire.
Rivière (Célestin), sous-agent militaire.

Direction des services civils des matériels de Vannes.

Toularastel (René), expéditionnaire.

Direction des services civils des matériels de Rennes.

Menou (Pierre), expéditionnaire.
Ripocheau (Joseph-Henri), expéditionnaire.
Allaire (Joseph-Julien), expéditionnaire.
Cordier (Fernand), agent militaire.

Direction régionale de l'intendance de Rennes.

Rolland (Alsin), sous-agent militaire.
Gouriou (François), sous-agent militaire.
Pennec (Jean), sous-agent militaire.
Tanguy (Aristide), sous-agent militaire.
Lemaître (Constant), agent militaire.
Vieville (Louis), agent militaire.
Martin, née Carry (Jane), employée de bureau.
Lesueur (Aimée), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Mme Huimel (Marie), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Robert (Jeanne), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Lafontaine (Adolphe), agent militaire.

Direction générale de l'intendance de Nantes.

Lenaour (Arsène), agent militaire.
Flament (Maurice), employé de bureau.
Berteaux (Adolphe), agent militaire.
Frioux (Pierre), sous-agent militaire.
Patron (Henri), employé de bureau.
Bobin (Louise), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Pain (André), agent militaire.
Marchand (Victor), employé de bureau.
Pocart (Henri), expéditionnaire.
Galerne (Marie), expéditionnaire.
Lepape (Sébastien), agent militaire.
Roudaut (Henri), sous-agent militaire.
Colobert (Paul), sous-agent militaire.
Veuve Lamaison, née Remot (Julienne), expéditionnaire.
Veuve Donias, née Le Pabic (Elise), expéditionnaire.

Direction du service de santé à Nantes.

Le Floch (Alphonse), expéditionnaire.

Direction du service de santé de Bordeaux.

Vonin (Simone), infirmière.

Direction régionale de l'intendance de Bordeaux.

Poncet (Alexis), agent militaire.

Direction départementale du service du ravitaillement à Nancy.

Pitois, née Nouailles (Marthe), aide-commis de rédaction et de comptabilité.
Charnay (Céline), employée de bureau.

SERVICES SPÉCIAUX

Services radioélectriques du territoire.

Aubry (Henri), employé de bureau principal.
Braneyres (Charles), chef de petit poste.
Cretenet (Ferdinand), chef de petit poste.
Lajous (Henri), chef de petit poste.
Bard (François), opérateur radio.
Bertrand (Pierre), opérateur radio.
Bonjour (Aimé), opérateur radio.
Bouchard (Jean), opérateur radio.
Boucharlat (Jean), opérateur radio.
Boulanger (André), opérateur radio.
Cabaret (Lucien), opérateur radio.
Donzel (Marc), opérateur radio.
Espagnou-Baraque (Jean), opérateur radio.
Garcin (Pierre), opérateur radio.
Gratessol (Léon), opérateur radio.
Hanniba! (Martin), opérateur radio.
Hérard (Marie-Michel), opérateur radio.
Lafont (Jean), opérateur radio.
La Goeyte (Jean), opérateur radio.
Laravoire (Hippolyte), opérateur radio.
Lanfrey (Julien), opérateur radio.
Lavagne (Marius), opérateur radio.
Le Mescam (Joseph), opérateur radio.
Martin (Simon), opérateur radio.
Marcombe (Charles), opérateur radio.
Mary (Paul), opérateur radio.
Milliat (Léon), opérateur radio.
Pardies (Edouard), opérateur radio.
Picamilh (Daniel), opérateur radio.
Pompa (Jean), opérateur radio.
Prades (Aloys), opérateur radio.
Privet (Francisque), opérateur radio.
Quezel (Henri), opérateur radio.
Reaute (Henri), opérateur radio.
Ribière (François), opérateur radio.
Roy (Ernest), opérateur radio.
Simier (Florent), opérateur radio.
Seguin (Célestin), opérateur radio.
Serra (Joseph), opérateur radio.
Tourniaire (Gaston), opérateur radio.
Le Meur, opérateur radio.
Rigal (Marcel), opérateur radio.

Centre liquidateur des établissements centraux du génie à Royat.

Fourcy (Jean), employé de bureau.
Moussay (Romain), expéditionnaire.
Mérimée (Louis), employé de bureau.
Toulze (Charles), employé de bureau.
Artigala (Gustave), employé de bureau.
Lebœuf (Raoul), employé de bureau.
Fabre (Antoine), expéditionnaire.
Couanon, employé de bureau principal.
Nicolas (Albertine), expéditionnaire.
Chassagne (Jean-Baptiste), sous-ingénieur dessinateur principal.
Friaut (Georges), employé de bureau principal.
Guillerme (Joseph), agent militaire.
Sere, née Chabrouty (Blanche), employée de bureau.
Bernard (Louis), employé de bureau.
Cattanéo (Lucienne), employée de bureau.

Ecole militaire d'application du génie.

Jeannin (Albert), agent militaire.
Pichard (René), dessinateur travaux de bâtiment.
Osset (Eugène), dessinateur.

Liquidation des transports.

Auber, veuve Collet, née Pernot (Félicie), employée de bureau.
Dupond (Marie-Léontine-Marguerite), employée de bureau.
Veuve Goyon, née Perret (Marie-Louise-Marcelle), employée de bureau.
Leroy (Jean-Emile-Joseph), expéditionnaire.
Lucaud (Albert-Baptiste), expéditionnaire.

Ecole militaire de Saint-Cyr.

Léger (Louis), agent secondaire.
Mattei (Charles-Jean), agent secondaire.
Pasco (Mathurin-Marie), agent secondaire.
Lanfranchi (Marc-Aurèle), agent secondaire.
Corbonnois (Léon-Paul), agent secondaire.
Le Tallec (Joseph-Marie), agent secondaire.
Mailloux (Adrien), agent secondaire.
Lavergne (Henri), agent secondaire.
Macombe (Léon-Fernand), agent secondaire.
Bonne (Jean), agent secondaire.
Klein (Camille), agent secondaire.
Louastron (Marcel-Paul), employé de bureau principal.
Grossard (Pierre-Clovis-Henri), agent secondaire.
Nerenhausen (Charles), concierge.
Turlin (Marie-Henriette), employée de bureau.

Ecole du prytanée à Valence.

Cahoreau (Pierre), agent secondaire.
Laniel (Pierre), agent secondaire.
Bigot (Louis), agent secondaire.
Naze (Henri), agent secondaire.

LISTE N° 2

Ouvriers.

7e division militaire.

Bon (Marie-Auguste), manutentionnaire.
Huguet (Claude), manœuvre spécialisé.
Béal (Jean), bourrelier.
Midey (Georges), bourrelier.
Barret (Charles), ajusteur.
Fleurjean (Joseph), charron.
Siffert (Camille), armurier.
Courtot (Clément), cantonnier.
Blandin (Abel), cantonnier.
Vaysse (Charles), ajusteur titulaire.

9e division militaire.

Laurent (Paul), bourrelier.
Choquet, manœuvre.
Joint (Georges), manœuvre.
Chartier (Henry), manœuvre.

12e division militaire.

Marchand (Hippolyte), ajusteur.
Thibault (Eugène), manœuvre.
Jardry (Gabriel), manœuvre.
Bergeron (Paul), manœuvre.
Rippe (Robert), manœuvre.
Beauchêne (Eugène), veilleur.
Lavigne (Maurice), peintre.
Grellier (Gustave), manœuvre.
Bontemps (Eugénie), ouvrière.
Duchemin (Georges), veilleur.
Dupré (Jean), veilleur
Echivard (Alfred), chauffeur.
Guichard (Gabriel), magasinier.
Neveu (Elisabeth), ouvrière.
Bonnefoi (Charles), manœuvre.

13e division militaire.

Desapt, manœuvre.
Vidal (Louis), manœuvre.
Bonnefoy (Louis), veilleur.

14e division militaire.

Viard (Elisa), ouvrière piqueuse à la machine.
Isaac (Louis), ouvrier manutentionnaire.
Rodot (Paul), ouvrier manutentionnaire.
Girard (Marie), ouvrière ordinaire.
Figarat (Marie), ouvrière ordinaire.
Ringioni (Charles), ouvrier manutentionnaire.
Crouzol (Auguste), ouvrier manutentionnaire.
Senefoux (Eugénie), ouvrière ordinaire.
Veyrard (Jean-Baptiste), ouvrier manutentionnaire.
Limasset (Adèle), ouvrière ordinaire.
Cafacci (Spirito), ouvrier cadre spécial.
Raby (Charles), manœuvre.
Cuperlier (Gustave), garde-magasin.
Ouvrard (Auguste), manœuvre.
Raison (Aimé), manœuvre.
Ravoux (Jean), garde-magasin.
Perreyon (Henri), manœuvre.
Roget (Arsène), manutentionnaire.
Roulet (Jean), menuisier.
Aubet (Jules), garde-magasin.
Sevez (Louis), emballeur.
Baudelot (Alfred), garde-magasin.
Bouet (Eugène), garde-magasin.
Doré (Aimé), emballeur.
Duprat (Lucien), emballeur.
Leblanc (Marie), femme de service.
Le Pape (Yves), garde-magasin.
Pruvot (Benoît), technicien.
François (Albert), emballeur.
Bordet (Orens), aide-cuisinier.
Fidel (Jean), manutentionnaire.
Tastavin (Paul), manœuvre.
Amar, mle 7835, manœuvre.
Cambet (Auguste), manœuvre.
Gueze (Marcel), manœuvre.
Lougliel, mle 7360, manœuvre.

15e division militaire.

Bonfils (Georges), ajusteur.
Perie (Joseph), ajusteur.
Puechberty (Julien), charron.
Traphumin (Fernand), manœuvre.
Laurent (Henri), manœuvre
Chabrol (Louis), manœuvre.
Moneau (Louis), ajusteur ordinaire.
Cas (Marius), manutentionnaire
Lambert (Sylvain), manutentionnaire.
Bardet (Emile), manutentionnaire.

16e division militaire.

Chevalier (Maxime), bourrelier.
Leroy (Louis), ajusteur monteur.
Trubert (Etienne-Delphin), manœuvre spécialisé.
Mellet (Paul), ajusteur monteur.
Yvanies (Emmanuel), manœuvre.
Cannuet (Marcellin), manœuvre.
Haine (Raoul), manœuvre.
Lasne (Louis-Jules), manœuvre.
Samson (Georges), manœuvre.

17e division militaire.

Boulais (Edmond), ouvrier.
Gouband (Lucien), ouvrier
Aubry (Joséphine), ouvrière.
Esparseil (Jean), manœuvre.
Suberville (Adolphe), manutentionnaire.
Bernard (Charles), manutentionnaire.
Garrigues (Jean), menuisier
Ouradou (Marcel), manutentionnaire
Teychene (Etienne), manutentionnaire.
Toulza (Germain), manutentionnaire.
Bourlier (Léon), électricien.
Couapel, ouvrier titulaire
Pourquié (Henri), ouvrier manutentionnaire
Bègue (Armand), ouvrier manutentionnaire.
Gambien (Louis), manœuvre.
Lachaud, née Verdonneaud (Gabrielle), femme de service

19e région.

Dourllies (Alexandre), maçon.
Viacava (Rose), préparatrice bactériologique.
Bacry (Abraham), masseur.
Victori (Marie), femme de service.
Mouchi (Meyriem), femme de service.
Riera (Agathe), femme de service.
Mayor (Fernande), femme de service.
Bardos (Marie), veilleuse de nuit
Bauhardt (Marie), veilleuse de nuit.
Baliester (Pascal), manutentionnaire.
Bouaghar (Mohamed), ouvrier.
Argousse (Léon), ouvrier.
Mari (Antoine), ouvrier.
Veuve Cruanes, née Richart (Marie), ouvrière.
Bousquet (Joseph), tonnelier.
Inesta (Manuel), manutentionnaire.
Ybancos (Etienne), manutentionnaire.
Rodriguez (Juan), manutentionnaire.
Zelmat (Tahar), manutentionnaire.
Bouaziz (Joseph), boulanger.
Beaubred (Abd-el-Kader), manœuvre.
Hermann (Albert), manœuvre.
Perez Del Poyo (Pelayo-Jean), ajusteur mécanicien.

Direction du service de santé de Rouen.

Gricourt (Sotère), ouvrier menuisier.

Direction du service des bâtiments de Reims.

Jacquerey (Charles-Edouard), ouvrier électricien.

Service civil des matériels de Vannes.

Thomas (Jean-Marie), manœuvre.
Talabardon (Joseph-Louis-Marie), manœuvre.
Le Bihan (Raymond), manœuvre.
Poirier (Marc), manœuvre.
Jan (Pierre-Marie), manœuvre.
Chatel (Joseph), manœuvre.
Daniel (Etienne), manœuvre.
Le Delezir (François), manœuvre.
Leteneur (Jules), gardien veilleur.
Louerat (Etienne), ajusteur.
Lebrigre (Félicien), manœuvre.
Abgrall (Henri), gardien veilleur.
Tattevin (Henri), manœuvre.
Jarnier (Charles), manœuvre.
Grandfils (Albert), manœuvre.
Giboire (Joseph), manœuvre.

Service civil des matériels de Rennes.

Beslay (Toussaint), manœuvre.
Grohan (Edouard), metteur au point.

Direction régionale de l'intendance de Rennes.

Julien (Albert), manutentionnaire.
Poterlot (Arthur), manutentionnaire.
Brard (Edouard), manutentionnaire.
Chantrel, née Leduc (Marie-Louise), ouvrière ordinaire.

Centre liquidateur des établissements centraux du génie.

Cizeau (Pierre), garde-magasin.
Vigne (François), garde-magasin.
Lucbert, manœuvre spécialisé.
Lemoine (René), gardien de porte.
Daguin (Joseph), menuisier.
Dufy (Louis), électricien.
Berlioux (Martin), monteur radio.
Willieme (Clément), mécanicien monteur.

Services radioélectriques du territoire.

Dive (Roger), ajusteur.
Caux (Henri), garde-magasin.
Pallier (François), veilleur de nuit.

Tunisie.

Sadik (Houani-Vita), manutentionnaire.

Maroc.

Baldes (Jean), manœuvre.
Amphoux, auxiliaire médical.
Assante de Cupillo (Pierre), ajusteur monteur.
Mahjoub (Mohamed), ouvrier manœuvre.

Prytanée Valence.

Guérin (Juliette), lingère.
Richet (Marie), lingère.
Abner (Eugénie), lingère.

Fait à Vichy, le 29 mars 1941.

Gl HUNTZIGER.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Délégation de signature.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises,

Arrête:

Article unique. — M. le contrôleur de la marine Sicé, chargé des fonctions de directeur des services de la marine marchande, à Paris, pour la zone occupée, a la délégation permanente de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, pour la signature des ordonnances de payement et de délégation concernant le budget du secrétariat d'Etat à la marine (marine marchande).

Fait à Vichy, le 12 avril 1941.

Amiral DARLAN.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 12 avril 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises, ont été promus à la classe immédiatement supérieure de leur emploi:

1re Catégorie. — *Cadre normal.*

(Pour compter du 16 mars 1941.)

M. Plantié (P.), rédacteur principal de 2e classe.

3e Catégorie. — *Service intérieur.*

(Pour compter du 1er février 1941.)

Mme Heurtebize, auxiliaire temporaire service intérieur, 5e échelon.

M. Thomas, auxiliaire temporaire service intérieur, 3e échelon.

(Pour compter du 1er mars 1941.)

M. Dauprat, auxiliaire temporaire service intérieur, 3e échelon.

Syndics des gens de mer.

Par arrêté en date du 12 avril 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises:

M. Doucet (F.-A.-J.), syndic des gens de mer stagiaire, en service à Dunkerque, a été placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 et admis à bénéficier des dispositions de l'article 2 de la même loi.

Gardes maritimes.

Par arrêté en date du 12 avril 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises:

M. Doucet (F.-A.-J.) a été reclassé en qualité de garde maritime de 2e classe, à compter de la date de l'arrêté, et affecté à Bachat (quartier de Palmpol) (poste vacant).

Commis d'inscription maritime.

Par arrêté en date du 12 avril 1941 de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises:

M. Roudaut (F.-J.-M.) a été titularisé dans l'emploi de commis de 4e classe de l'inscription maritime, pour compter du 20 mars 1940, et promu commis principal de 1re classe, sans ancienneté dans cette classe, pour compter de la même date; il cesse de percevoir l'indemnité compensatrice à partir du 1er octobre 1940.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Comité interprofessionnel des chevaux et mulets.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce et à l'utilisation des chevaux et mulets,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au bureau du comité interprofessionnel des chevaux et mulets, créé par l'article 1er de la loi du 12 avril 1941:

Président,

M. Charles de Freville.

Délégué général,

M. Marcel Henry.

Membres.

M. Gaston Veyret, président de la section des chevaux de trait et de service.
M. Henri Cournault, vice-président de la section des chevaux de trait et de service.
M. Roger Dalle, vice-président de la section des chevaux de trait et de service.
M. Anatole de Carcaradec, président de la section des chevaux de sang.

Secrétaire général,

M. René de Bissy.

Conseils techniques.

MM. le colonel Charpy, Pierre de Monicault, le docteur Pean.

Art. 2. — Sont nommés membres de la section des chevaux de trait et de service:

a) *Représentants des éleveurs.*

M. Martinot, à Latrecey (Haute-Marne).
M. Calais aîné, à Nielles-les-Calais par Frethun (Pas-de-Calais).
M. René Ricard, à Ferrière-la-Verrerie (Orne).
M. de Kermenguy (J.-L.), à Cleder (Finistère).
M. Marcel Moreau, à Brochain-de-Thorigne par Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

b) *Représentants des marchands de chevaux.*

M. René Michel, haras de Maurevert (Seine-et-Marne).
M. Lecerf, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
M. Léon Louveau, à Javron (Mayenne).
M. J.-B. Floch, à Landivisiau (Finistère).
M. Louis Hardy, à Saint-Lô (Manche).
M. Tardy, à Chanos-Curson (Drôme).

c) *Représentants des usagers.*

M. Lucien Courtier, à Villeroy (Seine-et-Marne).
M. Amelin, à Antilly (Oise).
M. Garcin, à Simoux (Aude).
M. Darly, 54, rue de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).

d) *Représentant de la boucherie hippophagique.*

M. Gaston Roy, 24, rue de Chambéry, à Paris (15e).

Art. 3. — Sont nommés membres de la section des chevaux de sang:

a) *Représentants des éleveurs.*

M. Corbière, à Nonant-le-Pin (Orne).
M. Clemençon (Cher).
M. René Ballière, 7, rue d'Astorg, à Paris.
M. Jean Desbons, 44, rue de la Faisanderie, à Paris.

b) *Représentants des marchands de chevaux.*

M. Gaston Roy, rue Jacques-Dulud, à Neuilly-sur-Seine.
M. Edmond Henry, à Caen (Calvados).

c) *Représentants des usagers.*

M. Miquel, à Paris.
M. Hocquart de Turtot, à Paris.
M. Auguste de Laissardière (Maine-et-Loire).

Art. 4. — M. Hermann, directeur du dépôt d'étalons de Compiègne, est nommé commissaire du gouvernement auprès du comité national interprofessionnel des chevaux et mulets.

M. Richard, directeur du dépôt d'étalons d'Angers, est nommé commissaire adjoint du Gouvernement auprès dudit comité.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 14 avril 1941.

PIERRE CAHOT.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Les entreprises suivantes, dont les dirigeants sont placés dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions, sont pourvues des administrateurs provisoires figurant sur la liste ci-dessous:

Frizer, chaussures, 52, rue des Martyrs;
Gin, chaussures, 20, rue Rochechouart;
Arnold, chaussures, 10, rue Rochechouart;
Chagman, chaussures, 32, rue Milton.

M. Albertin, 23, rue Pasquier, Paris.

Bernheim Vernière, pharmacie, 34, avenue de la Porte-de-Choisy. — Mlle Altinne, 34, avenue de la Porte-de-Choisy;
Sztark (Simon), « Valris », chapellerie dames, 124, avenue d'Orléans;
Sztark (Simon), « Liliane », chapellerie dames, 102, rue Saint-Charles;
Veuve Kopenhagin « Albany », chapellerie hommes, 305, rue de Vaugirard;
Rebejkow (Jacques), chapellerie hommes, 46, rue Daguerre;
Litvak, chapellerie hommes, 96, avenue d'Orléans,

M. Amouroux (Henri), 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.

Lafab et Geka, société à responsabilité limitée, appareillage électrique, 41, Grande-Rue, à Plessis-Robinson;
Alkan et Sinay, appareillage électrique, 59, boulevard de Belleville;
Entreprise Simon (Simon), cristaux porcelaine, 53, avenue de la République;
Gusowski, cristaux porcelaine, 43, rue de l'Orillon;
Korolezuk, électricité, 27, rue de Forge-Royale;
Kellmann, appareillage pour autos, 4, rue Adam-Ledoux, Courbevoie;
Moscovici, lustres, 14, rue du Chemin-Vert,

M. Annould (Paul), 18, rue E.-Cresson, Paris.

Veisbein (Shonia), peinture, 6, rue des Francs-Bourgeois;
Loos (Raphaël), peinture, 27, rue de Saintonge;
Weintraub (Samuel), peinture, 21, rue du Docteur-Goujon;
Gelbart (Félix), peinture, 9, Grande-Rue, Asnières;
Lieblein (Désiré), peinture, 6, rue Pelet-de-la-Lozère, à Maisons-Alfort;
Haguenauer (Aîné), peinture, 3, rue Meissonnier, Pantin;
Klick (Wolf), peinture, 30, avenue Victor-Hugo, Pavillons-sous-Bois;
Lancberg (Moïse), peinture, 43, avenue François-Coppée, Villemomble,

M. Aubin (Arthur), 20, rue de Bourgogne, Paris.

Moïse « Eve-Lyne », confection dames, 38, faubourg du Temple;
Golschinder « Annette », confection dames, 52, faubourg du Temple;
Klaimberg « Contre la vie chère », chemiserie, 48, faubourg de Temple;
Goldberg, robes, manteaux, 87, faubourg du Temple;
Bardavid « A la Parisienne », robes, manteaux, 105, faubourg du Temple;
Barouch, confection, tissus, 30, rue Lecourbe;
Schentowski, confection, tissus, 214, rue de la Convention;
Nadler, nouveautés, 102, rue Cambronne,

M. Bachelet, 2, rue Général-Gallieni, Gagny (Seine-et-Oise).

Société à responsabilité limitée Leka, lingerie dames, 3, rue Scribe;
M. Tellenne, lingerie dames, 184, rue de Rivoli;
M. Kahn, lingerie dames, 42, faubourg Montmartre;
M. Duguet, lingerie dames, 42, faubourg Montmartre;
Slaky « Laetitia », lingerie dames, 390, rue Saint-Honoré,

M. Barthelemy (Marcel), 36, rue Tronchet, Paris.

R. Frey « Maison de blanc », linge de maison, 92, avenue Victor-Hugo;
Mme Naumann « Belligne », gaines et soutien-gorge, 8, rue Halévy,

M. Barthelemy (Pierre), 36, rue Tronchet, Paris.

Waschsberger, imprimerie, 44, rue E.-Deschanel, Courbevoie;
Cartonnages et imprimerie de l'Ile-de-France, imprimerie, 11, quai National, Puteaux;
« Hélio-Cachan », société anonyme, imprimerie, 3, impasse Grange-Ory, Cachan.
Leibovitz, imprimerie, 40, rue Louis-Blanc,

M. Barrais (Gaston), 19, rue du Croissant, Paris.

Stanghel, chaussures, 24, boulevard de la Chapelle;
Kosierowsky, cordonnier, 10, place de la Chapelle;
Galecki, cordonnier, 23, rue de Jessaint;
Fridman, cordonnier, 8, rue Caplat;
Aouate, cordonnier, 6, rue Caplat;
Wajsbrodt, cordonnier, 2, rue Saint-Luc;
Sestranetz, cordonnier, 1, rue Stephenson;
Hamel, cordonnier, 2, rue de Suez;
Kupersztein, cordonnier, 26, rue des Poissonniers;
Pelta, cordonnier, 10, rue Marcadet;
Rostenztain, cordonnier, 15, rue Ordener;
Herscovici, cordonnier, 5, rue de Tombouctou,

M. Batisse (Georges), 64, avenue d'Italie, Paris.

Hazzan (Camille), confection et vente de lingerie, 69, rue Turbigo;
Héritiers, vente en gros de tous articles de soldes, 62, rue Turbigo;
Gérante Delle, vente en gros de tous articles de soldes, 62, rue Turbigo;
Joseph (Marthe), vente en gros de tous articles de soldes, 62, rue Turbigo,

M. Baudin (Henri), 93, rue Réaumur, Paris.

Goldberg, tailleur pour dames, 22, boulevard des Batignolles;
Raychapel, tailleur pour dames, 24, rue de Meaux;
Jelen, tailleur pour dames, 63, rue de Meaux;
Helmann, tailleur pour dames, 3, avenue Mozart;
Hermann, tailleur pour dames, 3, rue de l'Echiquier;
Bentzmann, tailleur pour dames, 29, boulevard Saint-Martin;
Tcherkawsky « Coly », couture, 4, rue Daunou;
Kahn Margot « Margaret », lingerie, 9, rue de la Paix;
Goldstein, tailleur pour dames, 125, rue de Reine;
Inghen, tailleur pour dames, 6, rue Bréa;
Frondkine, tailleur pour dames, 52, rue des Batignolles;
Weil « Francis et Fernan », couture, 30, avenue Victor-Emmanuel-III,

M. Blaignan, 24, rue Pierre Larousse, Paris.

Epstein « Etablissements Harmophone », T. S. F., 23, rue Edouard-Vaillant, Boulogne; 63, rue des Peupliers, Boulogne;
Wail, T. S. F., 38, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, Boulogne;
Sidi-Léon « Société Stidley », T. S. F., 47, rue des Petites-Ecuries;
Tourcine et Zaslovsky « Radio-Vidix société », T. S. F., 43, boulevard Saint-Martin,

M. Brancourt, 140, rue des Tennerolles, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Doboin (Michel), confection robes, manteaux, 5, avenue de l'Opéra. — M. Becquart, 22, place Vendôme, Paris.
Finhelstein, gros en chaussures, 42, rue Beaubourg. — M. Bedenel, 102, cours de Vincennes, Paris.
Leibovici, chapeaux dames, 24, rue Laghouat;
E. Kahn « Edka », chapellerie, 14, boulevard Barbès;
Apelbaum « Samy », chapellerie, 110, boulevard de la Chapelle;
Endeveld « Joseph », chapellerie, 41, rue du Poteau,

M. Berger (Victor), 6, rue de la Perle, Paris.

Benjamin Odjalvo « Au Grand comptoir forain », lingerie, rideaux en gros, 85, rue Sedaine;
Cohen (Michel), lingerie, rideaux en gros, rue Sedaine, 80;
H. Behar et fils « Au Bonheur des marchands », lingerie, rideaux en gros, 81, rue Sedaine;
Vaio Nessim, lingerie, rideaux en gros, 74, rue Sedaine,

M. Berger (Edmond), 84, avenue du Président-Wilson, Montreuil-sous-Bois.

Worms et fils, S. N. C., joaillerie, 7, rue Royale;
Parfumerie Violet, société anonyme, parfums, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré;
Guerson, antiquaire, 5, rue Royale;
Klausner, restaurateur de tableaux, 2, rue d'Aguesseau;
Anyl, restaurateur de tableaux, 18, rue Miromesnil,

M. Bernard (Octave), 14, rue Richelieu, Paris.

Dorra (Elie) « Dorel », modes, 24, rue de la Chaussée-d'Antin;
De Botton (Henriette), modes, 23, rue de la Chaussée-d'Antin;
Simon (Maurice « Royal d'Antin », modes, 64, rue de la Chaussée-d'Antin;
Leibovici (Firma), modes, 35, rue des Martyrs;
Topor (Lucienne), modes, 33, rue de Douai;
Solinski (Maurice et Charles) « Sools », modes, 14, boulevard Haussmann;
Kahn (Edmond) « Edka », modes, 12, rue du Havre,

M. Bernier (André), 6, rue Cadet, Paris.

W.-J. Alphonse Meyer et Cie, chaussures, 56, rue du Château-d'Eau (siège social); 19, boulevard Barbès; 94, rue Saint-Lazare. — M. Berthelot (Jacques), 57, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris.

Isal, bijoutier, 37, boulevard Magenta;
Francfort, bijoutier, 42, boulevard Magenta;
Balabine, artisan horloger, 26, rue des Vinaigriers;
Lohac, bijoutier, 27, rue du Faubourg-du-Temple;
Kohen, bijoutier, 43, rue de Chabrol;
Goldstaub, bijoutier, 140, boulevard Magenta;
Rabinowitz, bijoutier, 185, rue du Faubourg-Saint-Denis;
Berger, bijoutier, 18, rue de Chabrol;
Trojanowski, bijoutier, 233, rue Lafayette;
Platter, bijoutier, 188, rue du Faubourg-Saint-Martin;
Margulies, bijoutier, 262, rue du Faubourg-Saint-Martin;
Trojanowski, bijoutier, 16, rue Bichat;
Weisser, bijoutier, 27, rue Corbeau;

Tchyovhine, bijoutier, 13, Grande-Rue, Nogent-sur-Marne;

Gold, bijoutier, 43, rue de Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt;

Schwartz, bijoutier, 4 *bis*, rue des Quatre-Cheminées, Boulogne-Billancourt;

Lerner, bijoutier, 85, rue Sadi-Carnot, Drancy;

Bochner, bijoutier, 29, rue de Paris, Montreuil;

Blum, bijoutier, 14, rue de l'Eglise, Montreuil;

Bogovas, bijoutier, 67 *bis*, rue de Paris, Montreuil;

Brandt (Dr Gl), compagnie industrielle horlogère, société anonyme, bijoutier, 46, rue Edouard-Vaillant, Puteaux;

Schavelski, bijoutier, 15, avenue d'Argenteuil, Asnières;

Hammer, bijoutier, 33, rue Pasteur, les Lilas;

Hain, bijoutier, 13, rue de Saint-Mandé, Charenton,

M. Bescher, 5, rue E.-Junin, Paris.

Wallace, Steinberg, société à responsabilité limitée « Audolia », radio, 5-7, rue Ordener;

Bringolz, radio, 103, boulevard Lefèvre;

Himmelszajm (Etablissements), radio, 162, avenue Parmentier;

Basia Himmel, radio, 1, rue Tesson;

Mlle B. Dyck « Radio Voltaire », radio, 155, avenue Ledru-Rollin;

Semac « Galeries Montreuil », nouveautés, 37, rue de Montreuil, Versailles;

Jancovici « Radio Source », radio-électricité, 82, avenue Parmentier,

M. Blondelle (Marcel), 170, avenue Ledru-Rollin, Paris.

Meyer (Lucien) « A Trianon », chaussures, 123, boulevard Jean-Jaurès, et 175, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne;

Poizmann (Esther), chaussures, 112, rue du Point-du-Jour, Boulogne;

Hercu (Idil), chaussures, 7, rue Liot, à Boulogne;

Braun (Herman), chaussures, 41, boulevard de la République, Boulogne,

M. Bonneau, 19, rue Clemenceau, Versailles.

Ascer (Samuel dit Armand), lingerie, 44, rue Taitbout. — M. Boisselier (Maurice-Alexandre), 54, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

Zoussine (Israël), cordonnier, 20, rue du Pré, Pantin;

Hadjaj (Aaron), cordonnier, 3, rue Fontaine;

Liss (Mordouchi), cordonnier, 11 *bis*, rue du Port, Saint-Denis;

Mouas (Marco), cordonnier, 102, avenue Wilson, Saint-Denis;

Wasermann (Szmul), cordonnier, 27, rue Jean-Jaurès, Saint-Denis;

Zigu (Marcu), cordonnier, 27, rue Solférino, Aubervilliers;

Crain (Herson) « Chaussures François », cordonnier, 59, avenue Jean-Jaurès, Aubervilliers;

Drematzi (Joseph), cordonnier, 89, route des Flandres, la Courneuve;

Eahen, cordonnier, 188, faubourg Saint-Martin;

Androchnick fils « Chaussures Charlys », cordonnier, 3, rue de Strasbourg;

Ezon (Mendel), cordonnier, 24, rue Geoffroy-Saint-Hilaire;

Mondzajn, cordonnier, 16, rue des Bernardins,

M. Breton (René-Armand), 108, avenue Jean-Jaurès, Paris.

Joseph « Deux lions Madison », chaussures, 87, boulevard Magenta;

Weill « Carmen », chaussures, 144, rue de Rennes;

Weill « Maroy », chaussures, 3, place de la Bourse,

M. Buisson, 198, avenue Jean-Jaurès, Paris.

Kaminski, nouveautés, 136, rue de Paris, les Lilas;

Matalon, Epstein, lingerie dames, 103, rue de Paris, les Lilas;

Lilienfeld, frivolités, 184, rue de Paris, Noisy-le-Sec;

Fogiel, mercerie, 29, boulevard de la République, Noisy-le-Sec;

Zawadski, robes et manteaux, 113, rue Jean-Jaurès, Noisy-le-Sec;

Ornstein, tailleur, confection, 90, avenue Gallieni, Bondy,

M. Caillère, 79, avenue des Chèvrefeuilles, Montfermeil (Seine-et-Oise).

Weil (Lucien), pantoufles, 59, rue de Versailles, Chatenay;

Kievitch (Chaïm), cordonnier, 98, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine;

Salomon (Weil [Julien], gérant), chaussures, 115, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine;

Lévy (Paul), chaussures, 150 et 190, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine,

M. Camion, les Clayes-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Epsteinas, rhabilleur, 142, rue Saint-Maur;

Jedwab, rhabilleur, 35, rue Popincourt;

Lenga, rhabilleur, 44, rue de la Folie-Méricourt;

Rochow, horloger, 154, rue Saint-Maur;

Hybak, horloger, 175, avenue Ledru-Rollin;

Wasser, horloger, 175, faubourg Saint-Antoine;

Veuve Golbaum et fils « Aux bonnes occasions », 183, faubourg Saint-Antoine;

Najman, rhabilleur, 77, rue de Charonne;

Warszawski, rhabilleur, 132, avenue de la République,

M. Chapus, 86, rue de Rivoli, Paris.

Bertenstein, couture, 87 *bis*, rue de Charenton;

Les Fils de E. David, chemiserie, 32, avenue de l'Opéra;

Goldevitz, couture, 127, rue Lecourbe;

Halegua, couture, 123, rue Lecourbe;

Claire Leber, couture, 218, avenue de Versailles;

Lebusivich « Armand », couture, 35, rue Notre-Dame-de-Lorette;

Mendelsweig « Colette Jack », couture, 264, rue de Vaugirard;

Metzger, couture, 1, rue Geoffroy-Marie;

Ouschatz « Henry », couture, 14, rue Dupont-des-Loges;

Pahmer, couture, 19, rue de Clichy;

Rossel (Cécile), couture, 3, rue du Cardinal-Lemoine;

Selinger « Sylvie », couture, 71, boulevard de Clichy;

Stramza, couture, 5, rue Notre-Dame-de-Lorette;

Stramza « Annette », couture, 68, faubourg Montmartre,

M. Certain, 118, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire s'étendent à la partie de l'entreprise exploitée en zone occupée.

Fait à Paris, le 3 avril 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Les entreprises suivantes, dont les dirigeants sont placés dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions, sont pourvues des administrateurs provisoires figurant sur la liste ci-dessous:

Société Eliascheff et fils, fourrures, 122, avenue des Champs-Elysées, Paris. — M. Dunand, 352, rue Saint-Honoré, Paris.

E. Rosner et Ce, fourrures, 48, rue du Colisée, Paris. — M. Alin, 7, rue du 29-Juillet, Paris.

Etablissements Michel Glass, fourrures, 91, rue des Orteaux, Paris. — M. Parris, 31, rue des Maraîchers, Paris.

Fourrures Renel, société à responsabilité limitée, 116, rue Réaumur, Paris. — M. Reynier, 116, rue Réaumur, Paris.

Philippe, fourrures, société à responsabilité limitée, 97, rue Jouffroy, Paris. — M. Revillon (Maurice), 25, rue de Villejust, Paris.

Pomeranz, Deslien et Ce, société à responsabilité limitée, fourrures, 65, avenu Mozart, Paris. — M. Revillon (Jacques), 42, rue de La Boétie, Paris.

Galuz, société à responsabilité limitée, fourrures, 71, avenue Victor-Hugo, Paris. — M. Maury, 73, rue des Petits-Champs, Paris.

J. et L. Schlomowitz, fourrures, 9, rue de l'Industrie, Paris. — M. Bureau, 14, boulevard de l'Hôpital, Paris.

Suss frères, S. N. C., fourrures, 22, rue de la Roquette, Paris. — M. Nollet, 164, avenue Parmentier, Paris.

Pelleteries du Passage Violet, société à responsabilité limitée, 3, passage Violet, Paris. — M. Chapal, 27, rue Ginoux, Paris.

Franco Américain Furs et Ce, société à responsabilité limitée, 30, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris;

Etablissements Rateau, société à responsabilité limitée, fourrures, 34, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. — M. Martin, 15, rue de l'Echiquier, Paris.

Priewer et Ce, S. N. C., fourrures, 9, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. — M. Mabut, 48, rue Meslay, Paris.

Appareillage électrique Kima, 6, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris;

Société Solo (appareils électriques), 38, rue d'Hauteville, Paris;

Société d'études « Energie électrique », 26, rue Feydeau, Paris;

Samet, appareils électriques, 166, boulevard Voltaire, Paris.

M. Marc (Charles), 1 *bis*, avenue de Marue, Asnières.

Fourrures « Paz », R. L., 25, avenue Hoche, Paris. — M. Maury, 73, rue des Petits-Champs, Paris.

Compagnie canadienne de fourrures, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris. — M. Lafon, 8, rue de la Vrillière, Paris.

Ronax, R. L., fourrures, 29, rue Tronchet, Paris. — M. Maury, 73, rue des Petits-Champs, Paris.

B. Grymberg S., N. C., fourrures, 59, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris;

Berg et Tannenbaum, société de fait, fourrures, 25, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris,

M. Muller, 1, cité Paradis, Paris.

Fourrures Redal, société à responsabilité limitée, 44, avenue de Clichy, Paris. — M. Chapal (L.), 27, rue Ginoux, Paris.

Friedlich et Furst, fourrures, 47, rue de Paradis, Paris;

Blozmann frères, fourrures, 24, rue des Petites-Ecuries, Paris.

M. Roger (René), 5, rue Saint-Augustin, Paris.

Pelleteries Kohen, 32, rue d'Hauteville, Paris. — M. Drapier, 32, rue d'Aboukir, Paris.

Manufacture française de fourrures, 35, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. — M. Reynier, 116, rue Réaumur, Paris.

Société Fourrures, Confection, 7, rue Bergère, Paris. — M. Lafon, 8, rue de la Vrillière, Paris.

Pub, porcelaines, 3, cité d'Hauteville, Paris. — M. Wilhelm Plischke, 4, rue Chapon, Paris.

Vissot et Cie, société à responsabilité limitée, fourrures, 85 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. — M. Reynier, 116, rue Réaumur, Paris.

J. Gurdo et Gouchinow, fourrures, 69, rue Caumartin, Paris. — M. Dunand, 352, rue Saint-Honoré, Paris.

Etablissements Bela, société à responsabilité limitée, fourrures, 13, rue Ambroise-Thomas, Paris.

Schabert, société à responsabilité limitée, fourrures, 24, boulevard des Italiens, Paris,

M. Mabut, 48, rue du Meslay, Paris.

Astra Furs, société à responsabilité limitée, fourrures, 8, rue Monthyon, Paris. — M. Lardillat, 10, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Société de Pelleterie, société à responsabilité limitée, 6, rue Paradis, Paris. — M. Revillon, 42, rue La Boétie, Paris.

Le Renard blanc, fourrures, 43, rue de Constantinople, Paris. — M. Maury, rue des Petits-Champs, 73, Paris.

Rucker frères, fourrures, 14, rue du Faubourg-Poissonnière. Paris. — M. Muller'r, 1, cité Paradis, Paris.

Fourrures Lion, société à responsabilité limitée, 74, rue de Provence, Paris. — M. Lafon, 8, rue de la Vrillière, Paris.

Vogal, société à responsabilité limitée, fourrures, 116, boulevard Magenta, Paris. —

M. Lardillat, 10, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Wittelson et Willy, société anonyme, fourrures, 8, rue de l'Arcade, Paris;

Société Guttmann, R. L., fourrures, 27, rue Marbeuf, Paris,

M. Dunand, 352, rue Saint-Honoré, Paris.

Pellstock et Klein, S. N. C., fourrures, boulevard de Strasbourg, 58, Paris;

Kouchniroff frères, fourrures, 6, rue Vicq-d'Azir, Paris.

M. Bureau, 14, boulevard de l'Hôpital, Paris.

Société immobilière Malesherbes-Lisbonne, 97, rue de Prony, Paris. — M. Bezin, rue des Pyramides, 14, Paris.

Société immobilière et agricole, 14, villa d'Eylau, Paris. — M. Charon, 22, rue Drouot, Paris.

Société immobilière Foncière Montmartre, 97, rue de Prony, Paris;

Société immobilière Victor-Emmanuel-Saint-Philippe-du-Roule, 97, rue de Prony,

M. Bezin, 14, rue des Pyramides, Paris.

Unifix Pantin (magasins à prix uniques), 44 *bis*, rue Jean-Jaurès, Paris;

Unifix (magasins à prix uniques), rue du Commerce, Paris;

Unifix Batignolles (magasins à prix uniques), 103, avenue de Clichy, Paris,

M. Buteau, 24, rue Desbordes-Valmore, Paris.

Paris-Fourrures, 9, rue Mandar, Paris;

R. Lévy et Ce, R. L., fourrures, 15, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris;

Comptoir Fourrures et Nouveautés, 90, rue d'Aboukir, Paris,

M. Reynier, 116, rue Réaumur, Paris.

Société de fourrures Charles, société à responsabilité limitée, 28, rue de Chabrol, Paris. — M. Lardillat, 10, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Société Franco-Hellène, fourrures, rue Grenéta, 39 *bis*, Paris.

Farkas Fass, société de fait, fourrures, rue de Cléry, 43, Paris;

A la Manufacture de fourrures, 127, boulevard de Sébastopol, Paris.

M. Reynier, 116, rue Réaumur, Paris.

C. et F. Fischer, fourrures, 51, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris. — M. Lardillat, 10, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Maison Sibérienne, société à responsabilité limitée, fourrures, 58, boulevard de Strasbourg, Paris. — M. Bureau, 14, boulevard de l'Hôpital, Paris.

Normandie Coiffure, 7, avenue Mac-Mahon, Paris. — M. Ferdinand, 15, rue du Colisée. Paris.

Granck frères, coiffures, parfumerie, 31, rue Brochant, Paris;

Ajkerstajn et Pelnier, coiffures, parfumerie, 7, rue Bisson, Paris,

M. Barthouil, 2, avenue Lamarck, Paris.

Kurliand et Rappoport, fourrures, 49, rue d'Enghien, Paris. — M. Drapier, 32, rue d'Aboukir, Paris.

S. Linzenberg, fourrures, 10, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris;

Société Pelfurs, fourrures, impasse Chausson, 4, Paris,

M. Roger, 5, rue Saint-Augustin, Paris.

Comptoir central des déchets de fourrures, 23, rue d'Enghien, Paris. — M. Martin, 15, rue de l'Echiquier, Paris.

G. Belin, fourrures, 60, rue d'Hauteville, Paris. — M. Reynier, 116, rue Réaumur, Paris.

Société anonyme immobilière Bugeaud-la-Pompe, 18-20, rue de la Paix, Paris;

Société immobilière Hillier, société anonyme, 32, rue Vivienne, Paris;

Société immobilière Bachaumont, 5, rue Bachaumont, Paris,

M. Nicollon des Abbayes, 184, boulevard Haussmann, Paris.

Société immobilière du 8, rue de Penthièvre, 8, rue de Penthièvre, Paris. — M. Vernes, 6, rue Georges-Bizet, Paris;

Société immobilière Raléo, société anonyme, 4, rue de Mulhouse, Paris;

Société immobilière Velia, 4, rue de Mulhouse, Paris;

« Villes et Plages », société immobilière, 6, rue Arsène-Houssaye, Paris;

Société immobilière Croix-Blanche, 6, rue Arsène-Houssaye, Paris;

Immobilière Passy-Ingres, 6, rue Arsène-Houssaye, Paris;

Raynouard-Passy, société immobilière, rue Arsène-Houssaye, 6, Paris;

Société immobilière des Champs-Elysées, 6, rue Arsène-Houssaye, Paris;

Société financière Marbeuf-Champs-Elysées, 6, rue Arsène-Houssaye, Paris.

M. Legrain, 65, rue des Dames, Paris.

Société immobilière B du 8, square Gabriel-Fauré, 97, avenue des Champs-Elysées. — M. Aupied, 92, avenue Mozart, Paris.

Société immobilière du 72 *bis*, rue des Martyrs, Paris. — M. de la Bussière, rue de l'Université, 6, Paris.

Société immobilière du 53, rue Lepic, société à responsabilité limitée, 22, boulevard Malesherbes, Paris;

Société immobilière Francain, société à responsabilité limitée, 52, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris,

M. Simon, 39, boulevard Malesherbes, Paris.

Société anonyme des Nouveaux Magasins Barbès, société immobilière, 41, boulevard Barbès, Paris. — M. Cautrelle, avenue Gambetta, 16, Paris.

Nouvelle Maison de la place Blanche, groupe Monoprix, 52, rue Fontaine, Paris;

Société anonyme Monoprix-Opéra, 21, avenue de l'Opéra, Paris;

Nouvelle Maison de la rue du Temple, groupe Monoprix, 164, rue du Temple, Paris;

Société de Manutention et de Fabrication de produits alimentaires, groupe Monoprix, 127, rue de Rome, Paris;

Société Manutention de Bercy, groupe Monoprix, 48 *bis*, boulevard Bercy, Paris;

La Jeunesse Marx, groupe Monoprix, rue du Calvaire, 18, Paris.

M. Cautrelle, 16, avenue Gambetta, Paris.

Société immobilière, société à responsabilité limitée, 15, rue Cortambert, Paris;

Société immobilière, 5, rue Thimonnier, Paris,

M. Martin, 174, rue de Rivoli, Paris.

J.-M. Chayette, société à responsabilité limitée, fourrures, 21, rue Saint-Roch, Paris. — M. Scherdel, 4, rue du Marché-Saint-Honoré, Paris.

Sylvie, fourrures (Katz Chaim Lipa), rue de l'Echaudé, 12, Paris. — M. Haran, rue La Boétie, 42, Paris.

Jungmann et Ce, fourrures, 95, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. — M. Fabre, 62, rue Montmartre, Paris.

Etablissements Silber, société à responsabilité limitée, fourrures, 61, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris;

Boroski et Kleinermann, S. N. C., fourrures, 4, rue Sainte-Cécile, Paris.

M. Naude, 35, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Société commerciale continentale d'outre-mer, exportation, 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris. — M. Picavet, 3, rue Godot-de-Mauroi, Paris.

Scoria R. L., exportation de scories Thomas, 28, rue Louis-le-Grand, Paris. — M. Colle, 25 *bis*, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.

G. Zaharovitch et fils, société anonyme, fourrures, 42, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. — M. Naude, 35, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Weizenbaum et Ce, société à responsabilité limitée, 50, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris. — M. Haran, 42, rue La Boétie, Paris.

Sunda Trading et Ce, exportation de tissus en Afrique du Sud, 11, rue Tronchet, Paris. — M. Pelicier, 1, cité de Paradis, Paris.

Lévy Franck et Cie, bijouterie-horlogerie au Brésil et Argentine, 51, rue de Châteaudun, Paris. — M. R. Rouliau, 5, avenue A.-France, Saint-Prix (Seine-et-Oise).

E. Boas et Cie, R. L., modes, articles de Paris, 8, rue A.-Thomas, Paris. — M. J. Baert, 106, rue Caulaincourt, Paris.

G. Friedmann et fils, R. L., articles pour U. S. A., Amérique latine, Europe, 21, rue de l'Echiquier, Paris. — M. Picavet, rue Godot-de-Mauroi, 3, Paris.

G. Gradvohl et fils, importation du Brésil: coton, cuir, peaux, caoutchouc, 21, rue d'Enghien, Paris. — M. Sevelle, route de Croissy, 48 *bis*, le Vésinet

R. Soufflet et Franck, mode, couture, tissus, etc., 23, rue d'Hauteville, Paris. — M. Pelicier, 1, cité Paradis, Paris.

P. Pasquier et R. R. Fain, commission, exportation vanilles, produits coloniaux, 16, boulevard de Magenta, Paris. — M. A.-G. Gauthier, 210, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris.

M. Vantoura, importation, exportation bois de placage, 15, rue des Immeubles-Industriels, Paris. — M. Gely, 11, rue de l'Arsenal, Paris.

Lautmann et Cie, modes, tissus, maroquinerie, 15, rue Martel, Paris. — M. Picavet, 3, rue Godot-de-Mauroi, Paris.

Société immobilière Duveen, société immobilière, Angleterre et dominions, 25, place du Marché-Saint-Honoré, Paris. — M. Simon, 39, boulevard Malesherbes, Paris.

Société Bellefond Rochechouart, société immobilière, 1, rue de Châteaudun, Paris. — M. Davoine, 41, rue de Lévis, Paris.

Société immobilière Beausite, 1, rue de Châteaudun, Paris;

Société immobilière, 23, avenue des Champs-Elysées, 101, avenue de Villiers, Paris;

Société immobilière Terrin, 101, avenue de Villiers, Paris,

M. Davoine, 41, rue de Lévis, Paris.

Société immobilière, 21, rue Marbeau et 24, rue de Courcelles, Paris;

Société du Paradis des Dames, société à responsabilité limitée, 24, rue de Courcelles, Paris;

Société immobilière Nawas, 24, rue de Courcelles, Paris;

Société immobilière Prima, 24, rue de Courcelles, Paris,

M. Bezin, 14, rue des Pyramides.

M. Cohen Horvilleur, tissus, modes, mercerie (Brésil), 34, rue d'Hauteville, Paris. — M. J. Morelle, 15, avenue Laumière, Paris.

Les fils de Léon Weill, articles de Paris, 26, rue Cadet, Paris. — M. Laurent, rue Blanche, 70, Paris.

Société fabrication française du papier manufacturé, 8, rue Anatole-France, Parc-Saint-Maur (Seine). — M. Guibout, 5, rue de Phalsbourg, Paris.

Etablissements Clément et fils, cartonnage de luxe, 20, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris. — M. Drevet, 33-35, rue Levert, Paris.

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire s'étendent à la partie de l'entreprise exploitée en zone occupée.

Fait à Paris, le 3 avril 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants de la Société industrielle de l'Ouest-Parisien, 2 à 36, boulevard de Dixmude, à Paris, d'exercer leurs fonctions en territoire occupé,

Arrête:

Article unique. — M. Marcel Massoutier, 89, rue Cardinet, à Paris, est nommé administrateur provisoire de la Société industrielle de l'Ouest-Parisien, 2 à 36, boulevard de Dixmude, à Paris, pour l'ensemble des installations de cette société situées en zone occupée.

Fait à Paris, le 4 avril 1941.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,

BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

N° 1197. — **Décret du 16 mars 1941 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1941.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies,

Décrétons:

Art. 1er. — Est approuvé le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1941 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 26.843.000 fr.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 16 mars 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

Al PLATON.

N° 1529. — **Décret du 10 avril 1941 conférant la personnalité civile à l'hospice civil de Fort-de-France.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 5 août 1879 relative à la nomination des membres des commissions administratives des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance;

Vu l'arrêté local du 16 juin 1854;

Vu la délibération de la commission administrative de l'hôpital civil de Fort-de-France en date du 6 novembre 1939;

Vu l'avis du gouverneur de la Martinique;

Ensemble les autres pièces du dossier;

La section des finances, de la guerre, de la marine, de l'aviation et des colonies du conseil d'Etat entendue,

Décrétons:

Art. 1er. — Est reconnu comme établissement public hospitalier, et sera administré conformément aux lois et règlements qui régissent les hospices, l'établissement fonctionnant à la Martinique sous la dénomination d'hospice civil de Fort-de-France.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et au *Journal officiel* de la Martinique et inséré au *Bulletin officiel* du secrétariat d'Etat aux colonies.

Fait à Vichy, le 10 avril 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

Al PLATON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours.

Un concours sur titres et, éventuellement, sur épreuves, pour le recrutement d'un directeur de laboratoire à affecter à la station centrale d'amélioration des plantes et de phytotechnie est ouvert au ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7e), le mercredi 21 mai 1941, à dix heures, salle de l'Arcade.

Tous renseignements sur les conditions exigées et les pièces à produire pour être admis à participer à ce concours seront fournies aux intéressés sur leur demande, adressée avant le 5 mai 1941 au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement et des services scientifiques de l'agriculture, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e), pour les candidats résidant en zone occupée, et pour les candidats résidant en zone non occupée au ministère de l'agriculture (direction de l'enseignement et des services scientifiques de l'agriculture), hôtel Mondial, à Vichy.

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Sociétés françaises.

La société d'assurances-accidents La Responsabilité, ayant son siège à Paris, est, à partir du 21 mars 1941, abonnée au timbre pour 1.617 obligations 5 p. 100, nos 2384 à 4000, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 4 avril 1941.

La société **Haussmann-Tissus, ayant son** siège à Paris, est, à partir du 19 mars 1941, abonnée au timbre pour 500 actions, nos 1 à 500, d'une valeur nominale de 1.000 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 4 avril 1941.

La société Ateliers d'aviation **Louis Bréguet**, ayant son siège à Paris est, à partir du 3 décembre 1940, abonnée au timbre pour 26.000 actions, nos 52001 à 78000, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 4 avril 1941.

La société anonyme Picard et Ce, ayant son siège à Montreuil-sous-Bois, est, à partir du 19 mars 1941, abonnée au timbre pour 400 actions, nos 1 à 400, d'une valeur nominale de 1.000 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur des domaines à Paris, en date du 31 mars 1941.

Avis de concours pour l'emploi d'adjoint au chef de service départemental de la revision des évaluations foncières.

Un concours pour l'emploi d'adjoint au chef de service départemental de la revision des évaluations foncières aura lieu au mois de novembre 1941.

Le nombre des candidats à admettre à la suite de ce concours est fixé à trente au maximum.

Pourront prendre part aux épreuves les personnes du sexe masculin nées entre le 1er janvier 1911 et le 31 décembre 1919. Des limites d'âge spéciales sont prévues dans certains cas déterminés.

Aucun diplôme universitaire n'est exigé des candidats, mais des majorations de points sont accordées à ceux qui justifient de certains titres ou diplômes.

Les candidats trouveront auprès du directeur des contributions directes et du cadastre de leur résidence tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des épreuves qu'ils auront à subir. Ceux qui habitent le département de la Seine devront s'adresser aux bureaux de la première direction, situés à Paris (1er), rue du Louvre, no 40.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 30 juin 1941.

Avis de concours pour l'emploi d'agent technique de terrain du service de la revision des évaluations foncières.

Un concours pour l'emploi d'agent technique de terrain du service de la revision des évaluations foncières aura lieu dans le courant du mois d'août 1941.

Le nombre des candidats à admettre à la suite de ce concours est fixé à deux cent cinquante au maximum.

Pourront prendre part aux épreuves les personnes du sexe masculin nées entre le 1er janvier 1896 et le 31 décembre 1919.

Aucun diplôme universitaire n'est exigé des candidats, mais des majorations de points sont accordées à ceux qui justifient de certains titres ou diplômes.

Les candidats trouveront auprès du directeur des contributions directes et du cadastre de leur résidence tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des épreuves qu'ils auront à subir. Ceux qui habitent le département de la Seine devront s'adresser aux bureaux de la première direction, situés à Paris (1er), rue du Louvre, no 40.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 30 juin 1941.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque

(Art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935.)

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE MARS 1941

Classement par type d'appareils et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la société des machines Havas.*				
H A	135	Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, à Marseille, 75, rue Paradis.	Havas.	Chèques à 0 fr. 50.....	12 mars 1941.	
H A	136	Agence du Crédit lyonnais, à Amiens.	Havas.	Chèques à 0 fr. 50.....	24 mars 1941.	
		II. — *Type B de la société des machines Havas.*				
H B	070	Société anonyme des établissements Robert et Porte, à Paris, 28, quai de la Loire.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 45, 0 fr. 50, 0 fr. 60 et 1 fr. 20.	27 mars 1941.	
H B	100	Société en commandite simple R. Sicaire et Ce, à Libourne, rue Jules-Ferry, no 19.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 30, 0 fr. 50, 0 fr. 60 et 1 fr. 50.	17 mars 1941.	
H B	101	Société à responsabilité limitée « La Bonneterie française », à Paris, 18, rue du Caire.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 30, 0 fr. 45, 0 fr. 75 et 1 fr. 50	26 mars 1941.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros.					
		III. — *Type E de la société des machines Havas.*				
H E	291	Ville de Saint-Cloud.....	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	6 mars 1941.	
H E	293	Société à responsabilité limitée des établissements R. S. Stockwis et fils, à Paris, 20-22, rue des Petits-Hôtels.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	11 mars 1941.	

Liste des autorisations dont les usagers ont cessé de bénéficier pendant le mois de mars 1941.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type B de la société des machines Havas.*				
H B	072	Société à responsabilité limitée « Etablissements et salaisons basco-béarnaises », à Gelos (Basses-Pyrénées).	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 60, 1 fr. 05, 1 fr. 50 et 1 fr. 95.	7 mars 1941.	Machine retirée depuis le 2 janvier 1941.
H B	075	Société en commandite par actions Desmarais frères, à Paris, 12, rue des Mathurins.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 10, 0 fr. 20, 0 fr. 55, 1 fr. et 1 fr. 50.	21 mars 1941.	Machine retirée depuis le 24 janvier 1941.
		II. — *Type C de la société des machines Havas.*				
H	0.068	Société anonyme du chocolat Rozan, à Paris, 28, rue de la Bienfaisance.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 9 fr. 99.	8 mars 1941.	Machine retirée depuis le 28 février 1941.
H	0.131	Société anonyme « Pâtes alimentaires Cérès, Meunier frères », à Nice, 41, boulevard de l'Impératrice-de-Russie	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 9 fr. 99.	13 mars 1941.	Machine retirée depuis le 5 mars 1941.
H	0.232	Société anonyme « Standart française des pétroles », à Paris, 82, avenue des Champs-Elysées.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	23 janvier 1941.	Usage à la direction régionale à Reims. Machine retirée depuis le 14 février 1941.
H	0.242	Société anonyme « Etablissements André Gillier », à Troyes, rue des Gayettes.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	10 mars 1941.	Machine retirée depuis le 19 février 1941.
		III. — *Type E de la société des machines Havas.*				
H E	102	Société anonyme « Comptoir sidérurgique de France », à Paris, 1 à 5, rue Paul-Cézanne.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	8 mars 1941.	Machine retirée depuis le 24 février 1941.
H E	109	Société à responsabilité limitée Ikonta, à Paris, 18-20, rue du Faubourg-du-Temple.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	3 mars 1941.	Machine retirée depuis le 22 mai 1940.
H E	124	Société à responsabilité limitée « Grosjean fils », au Thillot (Vosges).	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	6 mars 1941.	Machine retirée depuis le 18 février 1941.
H E	128	Société anonyme « Compagnie des gaz de pétrole Primagaz », à Paris, 64, avenue Hoche.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	8 mars 1941.	Machine retirée depuis le 25 février 1941.
		IV. — *Type S de la société des machines S. A. T. A. S.*				
S	121	Société anonyme « Banque nationale pour le commerce et l'industrie », à Paris, 16, boulevard des Italiens.	S.A.T.A.S.	Chèques à 0 fr. 50....	18 mars 1941.	Machine retirée depuis le 8 mars 1941.

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. BAYON-TARON.